



RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LES PORTES-EN-RÉ

DE 2009 A 2017
ET PRÉVISIONS POUR 2018

I. GENERALITES

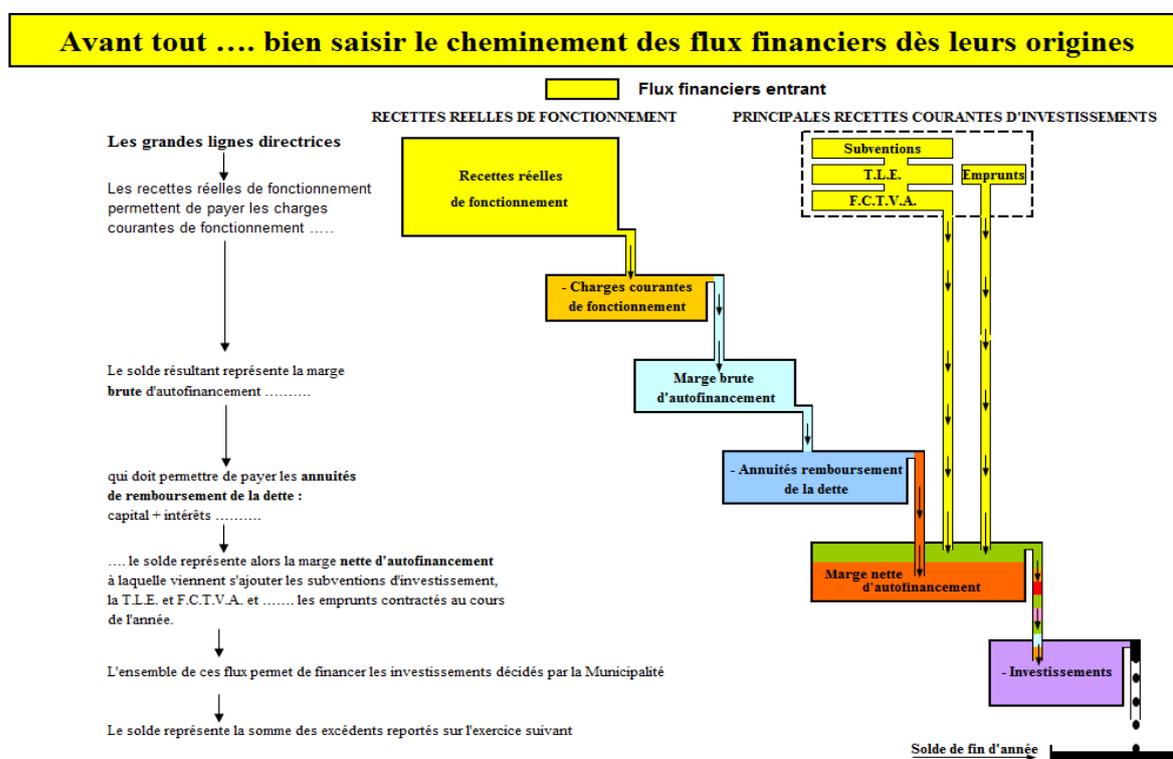
I.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables. Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de sa commune, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUTABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

I.2 Avant tout chose...



I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante et lui permette d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander à son Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens communaux ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

I.4 Quelques définitions de base

I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales. Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

I.4.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

I.4.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

I.4.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

I.5 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre Commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou son Adjoint en charge des finances afin de connaître sa position.

I.6 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques de la commune d'Ars-en-Ré.

II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE

Jusqu'au 31 décembre 2017, la commune des Portes-en-Ré suivait et gérait cinq budgets différents :

- le budget général,
- le budget annexe du « Camping de la Prée »,
- le budget annexe de l'Écotaxe,
- le budget annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.),
- le budget annexe « Assainissement ».

II.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de budgets (général et annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

II.2 Budget général

C'est le budget de la commune proprement dit.

II.3 Budget annexe du « Camping de la Prée »

C'est le budget annexe, au budget général de la commune des Portes-en-Ré, permettant le suivi de la gestion du camping municipal.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 ce camping est géré par une société extérieure (SEASONOVA) dans le cadre d'une Délégation de Service Public : ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

Pour mémoire, depuis quelques années, comme le rappelait la « Note de présentation brève et synthétique du compte administratif » du Maire et comme on pouvait le calculer, conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat M4, le « Résultat de l'exercice » était régulièrement déficitaire :

- déficit de 3,0 k€ en 2017,
- déficit de 22,9 k€ en 2016,
- bénéfice de 5,8 k€ en 2015,
- déficit de 4,9 k€ en 2014

Ces résultats financiers auront probablement, pour partie, contribué à la décision de confier la gestion de cet équipement municipal à une société spécialisée dans l'hôtellerie de plein air.

Pour information, les opérations comptables de reprise du bilan de clôture 2017 du budget annexe du « Camping de la Prée », n'étaient encore enregistrées dans le Budget Primitif de 2018 de la commune en notre possession.

II.4 Budget annexe de l'Écotaxe

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Écotaxe de la commune des Portes-en-Ré.

Pour mémoire, on y retrouve :

- en recette : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Île de Ré,
- en dépense : une série de charges autorisées par la législation.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.5 Budget annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.)

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune des Portes-en-Ré.

On y retrouve notamment, en recette, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont pas repris dans l'étude qui suit.

II.6 Budget annexe « Assainissement »

Ce budget devenu anecdotique a été intégré au budget principal de la commune des Portes-en-Ré au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à cette date votre association assurait une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont pas repris dans l'étude qui suit.

III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2018 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises.

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2017 :
(CA 2017 – BP 2017) / BP 2017.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2017 et les prévisions du Budget Primitif 2018 :
(BP 2018 – CA 2017) / CA 2017.

III.1 Budget général

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	601 863,00	380 010,66	-37%	578 642,00	52%
Charges de personnel, frais assimilés	794 131,00	771 542,54	-3%	757 871,00	-2%
Atténuations de produits	45 960,00	45 956,00	0%	45 956,00	0%
Autres charges de gestion courante	235 922,00	186 165,20	-21%	190 921,00	3%
Total des dépenses de gestion courante	1 677 876,00	1 383 674,40	-18%	1 573 390,00	14%
Charges financières	18 262,00	14 810,36	-19%	42 555,12	187%
Charges exceptionnelles	7 587,00	1 688,66	-78%	8 550,00	406%
Dépenses imprévues	28 696,39			47 316,24	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 732 421,39	1 400 173,42	-19%	1 671 811,36	19%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	2 000,00	0,00	-100%	1 000,00	
Produits services, domaine et ventes diverses	115 477,00	104 217,66	-10%	111 563,00	7%
Impôts et taxes	1 338 028,00	1 355 699,22	1%	1 374 576,00	1%
Dotations et participations	263 937,40	263 324,51	0%	241 369,00	-8%
Autres produits de gestion courante	108 065,00	100 038,74	-7%	91 619,00	-8%
Total des recettes de gestion courante	1 827 507,40	1 823 280,13	0%	1 820 127,00	0%
Produits financiers	30,00	28,99	-3%	30,00	3%
Produits exceptionnels	1 600,00	750,00	-53%	13 024,05	1637%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 829 137,40	1 824 059,12	0%	1 833 181,05	1%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total des opérations d'équipement	2 612 749,00	633 751,38	1 264 645,00	-76%	2 207 462,00	248%
Total des dépenses d'équipement	2 612 749,00	633 751,38	1 264 645,00	-76%	2 207 462,00	248%
Emprunts et dettes assimilées	156 264,72	144 770,06		-7%	162 268,89	12%
Dépôts et cautionnements reçus	930,00	230,00	700,00	-75%		-100%
Total des dépenses financières	157 194,72	145 000,06	700,00	-8%	162 268,89	12%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 769 943,72	778 751,44	1 265 345,00	-72%	2 369 730,89	204%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	145 887,92	10 236,27	81 921,00	-93%	135 220,00	1221%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	866 407,61	500 000,00		-42%	203 225,78	-59%
Total des recettes d'équipement	1 012 295,53	510 236,27	81 921,00	-50%	338 445,78	-34%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 821,70	67 732,63		21%	41 001,78	-39%
Excédents de fonctionnement capitalisés	412 367,72	412 367,72		0%	300 000,00	-27%
Dépôts et cautionnements reçus	650,00	650,00		0%	700,00	8%
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00			-100%	5 000,00	
Total des recettes financières	473 839,42	480 750,35	0,00	1%	346 701,78	-28%
Total des recettes réelles d'investissement	1 486 134,95	990 986,62	81 921,00	-33%	685 147,56	-31%

* RAR : restes à réaliser.

III.2 Budget annexe du « Camping de la Prée »

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	79 396,00	53 877,83	-32%		
Charges de personnel, frais assimilés	62 962,00	53 997,61	-14%		
Autres charges de gestion courante	1 220,00	1 129,33	-7%		
Total des dépenses de gestion courante	143 578,00	109 004,77	-24%		
Charges financières	24 743,63	24 554,04	-1%		
Charges exceptionnelles	500,00		-100%		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	168 835,26	133 558,81	-21%		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Produits services, domaine et ventes diverses	550,00	405,81	-26%		
Autres produits de gestion courante	221 600,01	167 719,00	-24%		
Total des recettes de gestion courante	222 150,01	168 124,81	-24%		
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement	222 150,01	168 124,81	-24%		

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Immobilisations incorporelles	2 000,00			-100%
Immobilisations corporelles	110 000,00			-100%
Immobilisations en cours	114 710,33			-100%
Total des dépenses d'équipement	226 710,33	0,00	0,00	-100%
Emprunts et dettes assimilées	20 415,25	20 415,25		0%
Total des dépenses financières	20 415,25	20 415,25	0,00	0%
Total des dépenses réelles d'investissement	247 125,58	20 415,25	0,00	-92%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	

* RAR : restes à réaliser.

IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Comme indiqué précédemment, jusqu'au 31 décembre 2017, la commune des Portes-en-Ré gère séparément l'activité de son camping municipal dans un budget annexe, le camping lui versant éventuellement, en fonction de ses propres résultats, une contribution venant augmenter ses propres ressources.

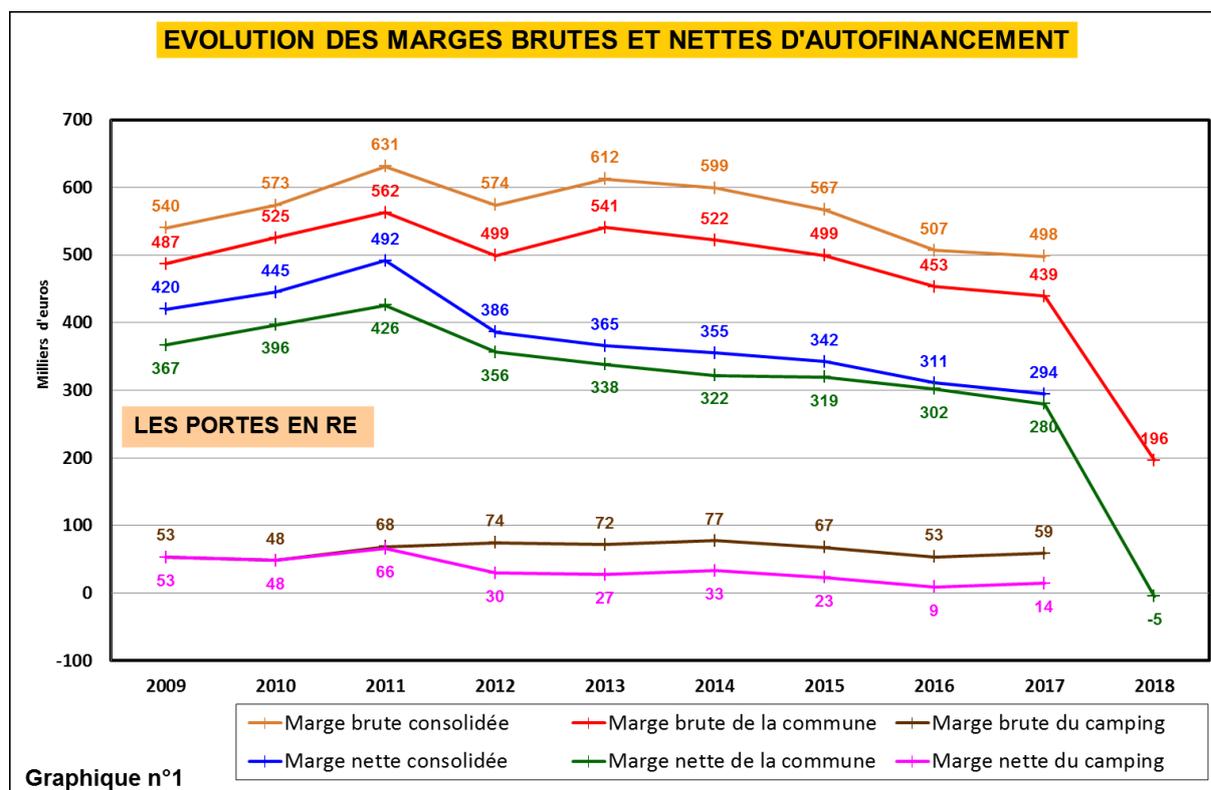
L'Association des Contribuables (de la Commune des Portes-en-Ré puis du Nord de l'Île de Ré) a, dès les premières années de son activité, établi des comptes consolidés intégrant au budget général de la commune les éléments du budget annexe du camping municipal afin d'avoir une vision plus juste de la situation financière globale, notamment en matière d'endettement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le camping municipal étant géré par une société extérieure, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ce premier graphique, établi à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2017 de la commune des Portes-en-Ré et du camping municipal et du Budget Primitif de 2018 de la commune, montre quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport du camping municipal,
- du camping municipal seul,
- de la commune et du camping municipal de façon consolidée.



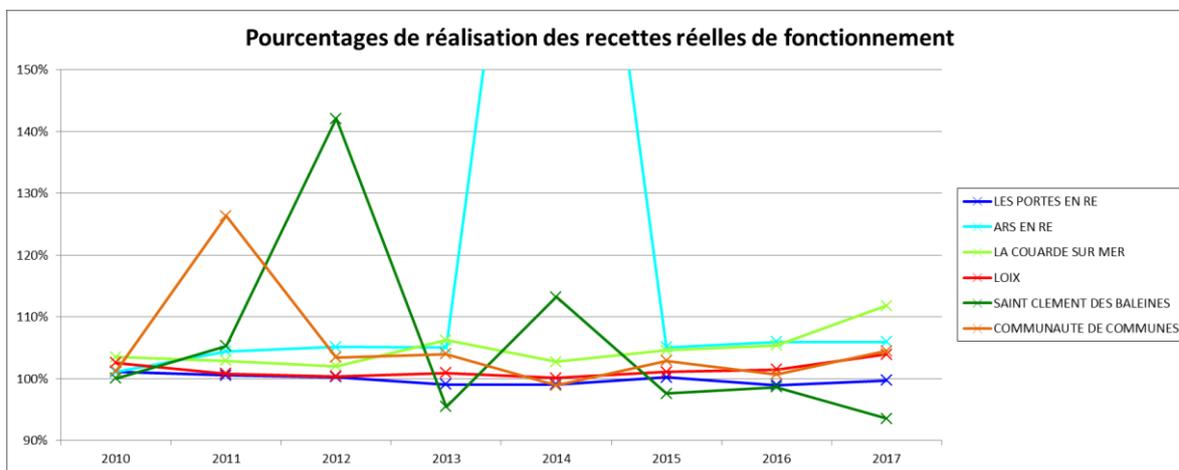
Pour le camping municipal, la souscription en 2011 d'un emprunt (de 700 000 €) fait, qu'à partir de 2012, les marges brutes et nettes d'autofinancement ne sont plus égales.

Pour la commune des Portes-en-Ré :

- entre 2009 et 2011 les marges brutes et nettes sont en progression,
- à partir de 2012, elles sont entrées dans une phase de baisse progressive,
- et pour 2018 elles sont en très forte baisse du fait du vote d'un Budget Primitif dont on peut légitimement s'interroger de la pertinence : recettes réelles de fonctionnement stables par rapport à 2017 mais dépenses réelles de fonctionnement en hausse de plus de 19 % !

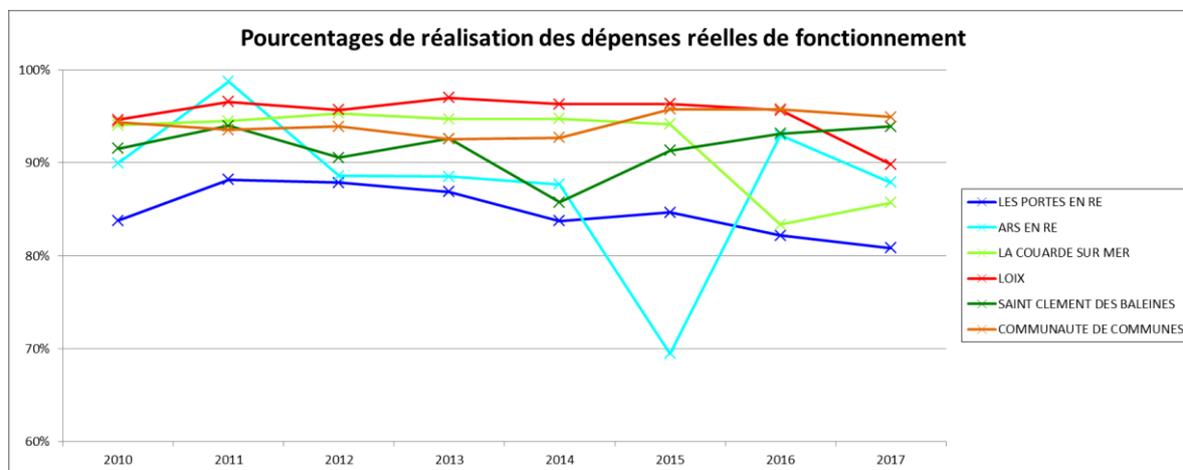
IV.2 Pourcentage de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2017, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant :



Nous constatons que, pour la commune des Portes-en-Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établit à 99,9 % sur la période étudiée.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la commune des Portes-en-Ré, celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 80,8 % (en 2017) et 88,2 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 84,8 % sur la période étudiée.

IV.3 Commentaires

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées rend délicat l'interprétation du Budget primitif 2018 de la commune.

Quoi qu'il en soit :

- la très forte dégradation, en 2018, des marges d'autofinancement nette et brute reste peu crédible,
- par contre la baisse régulière depuis 2012 / 2013 de ces marges d'autofinancement doit interpeller l'équipe municipale car elle signe la dégradation lente mais régulière de la situation financière de la commune,

Parallèlement à cela le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- qui était voisin de 22 % jusqu'en 2011,
- a commencé à se dégrader à partir de 2012 pour atteindre 40 % environ en 2017,
- puis passer subitement, en théorie, à plus de 100 % en 2018 ne laissant plus aucune marge à la municipalité en place pour financer de nouveaux investissements sauf à augmenter ses

ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens communaux... ou économies drastiques de ses coûts de fonctionnement !

Il nous semble donc qu'il serait souhaitable que :

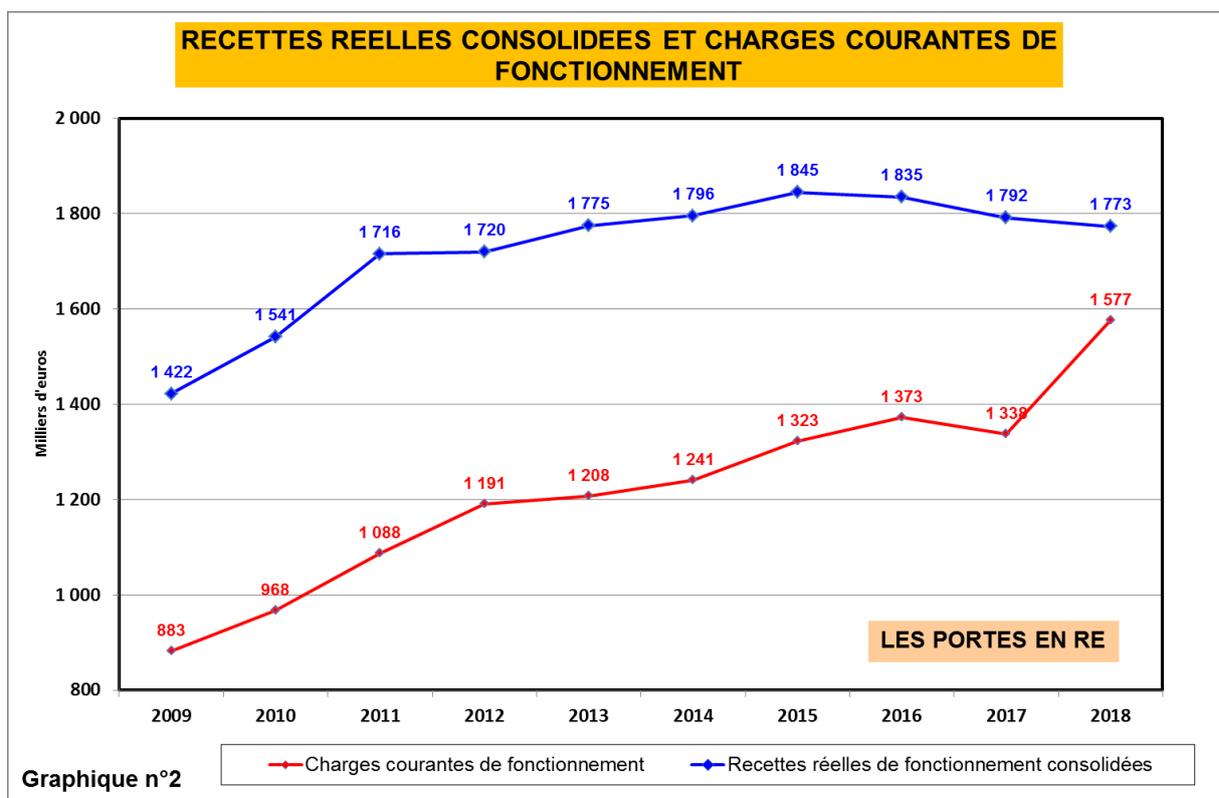
- les Budgets Primitifs soient établis avec plus de rigueur - l'exemple de la commune de Loix dont les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement sont proches de 100 % prouve que c'est possible,
- cela permettrait aux élus locaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

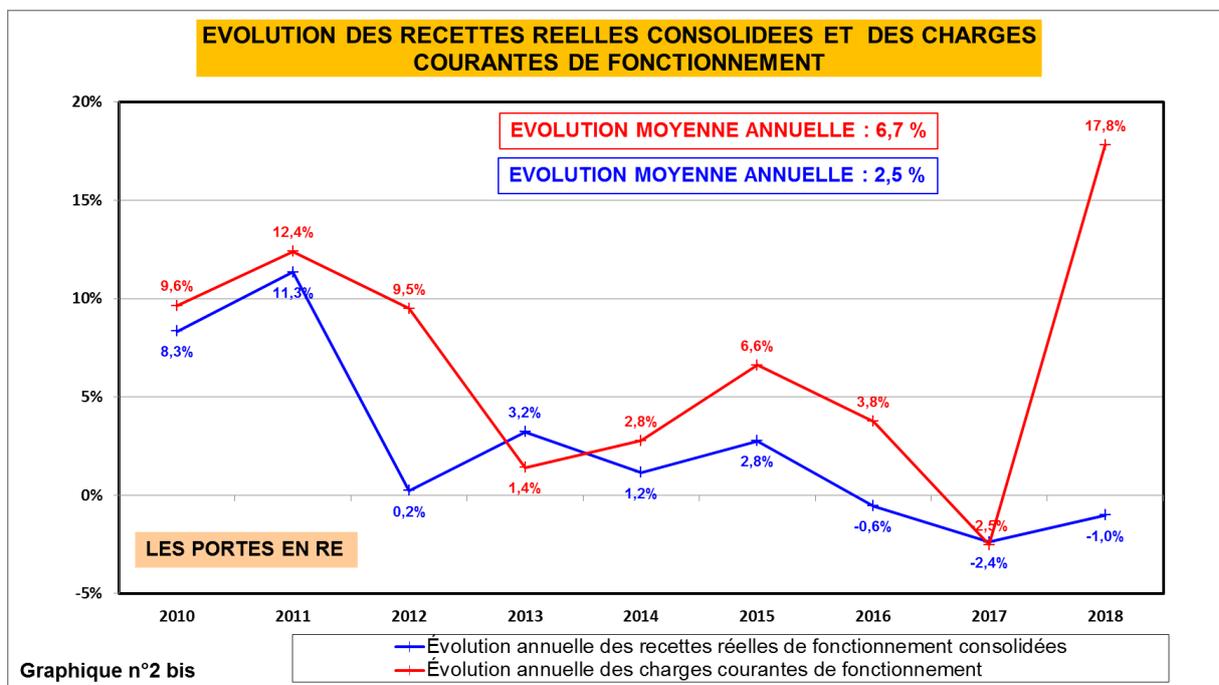
V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique du camping municipal (c'est-à-dire sa marge nette d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

V.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées progressent régulièrement de 2009 à 2015, elles décroissent à partir de 2016 et le Budget Primitif de 2018 prévoit de nouveau une baisse,
- les charges courantes de fonctionnement, quant à elles, sont en hausse régulière entre 2009 et 2016 et ne connaissent une première baisse qu'en 2017 ; par contre elles sont prévues en très forte hausse (17,8 % !) au Budget Primitif de 2018.

Ainsi, sur la période 2009 à 2018, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 2,5 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 6,7 %,
- pouvant faire craindre leur convergence lente mais progressive et expliquant la dégradation de la marge brute d'autofinancement,
- et faisant, dans les prévisions de 2018, approcher « dangereusement » ces charges de ces recettes et entrevoir le spectre d'une commune vivant au-dessus de ses moyens ; heureusement, comme nous l'avons évoqué précédemment ces charges prévisionnelles sont probablement surévaluées.

V.2 Commentaires

On ne peut que regretter que la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses sont, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes.

Ainsi il nous semble, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréler l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,
- devra améliorer le processus de production du Budget Primitif de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2017, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (hors camping municipal et sans tenir compte des atténuations de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	82	5%	250%
73 IMPOTS ET TAXES	1 219	71%	38%
dont contributions directes	1 141	67%	43%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	313	18%	-10%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	94	6%	21%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-71%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 708	100%	31%

Ainsi, sur cette période, la commune des Portes-en-Ré :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre, doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réelle		2017 calculée avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	104	6%	32	2%
73 IMPOTS ET TAXES	1 356	74%	1 071	71%
dont contributions directes	1 296	71%	985	65%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	263	14%	317	21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100	5%	90	6%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 823	100%	1 510	100%

Globalement la hausse de tous les postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisses.

VI.2 Impôts et taxes

VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune des Portes-en-Ré, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 71 % en moyenne sur la période de 2009 à 2017,
- dont 67 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux annoncée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

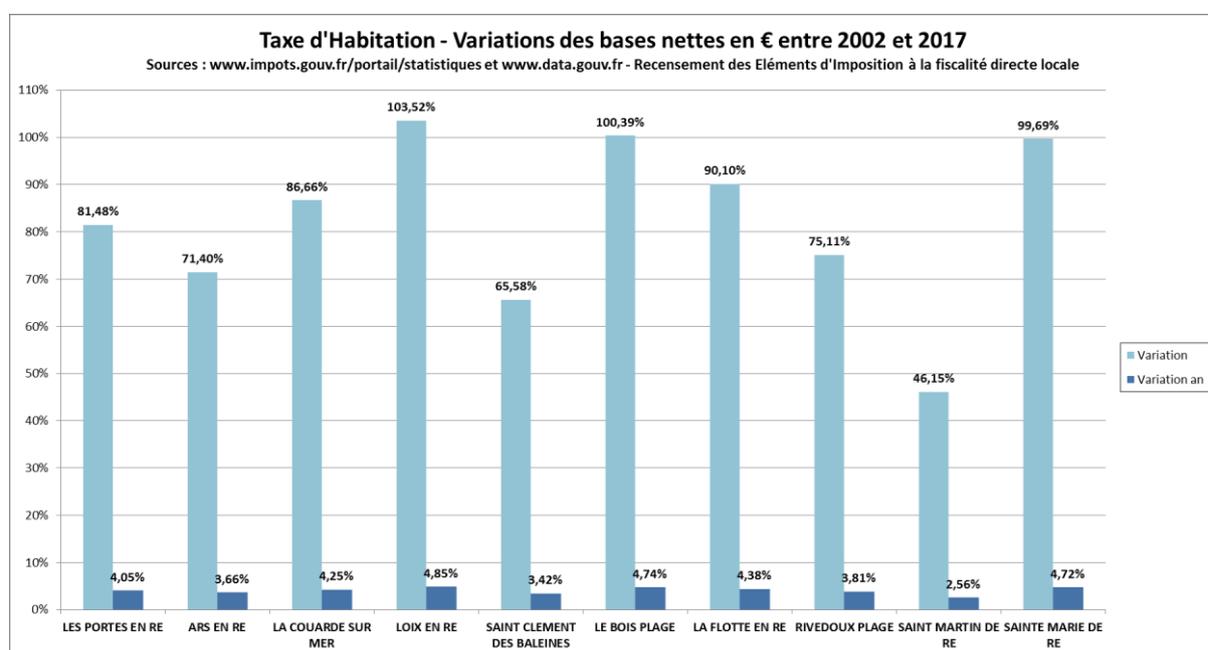
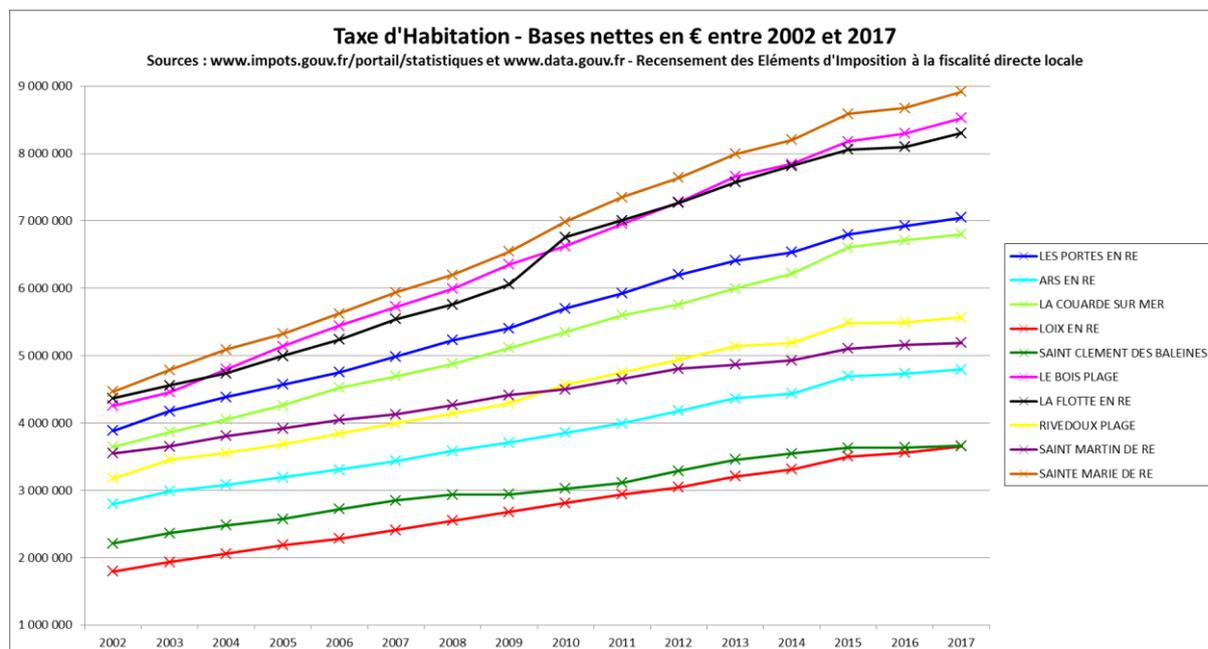
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (0,4 % en 2017).

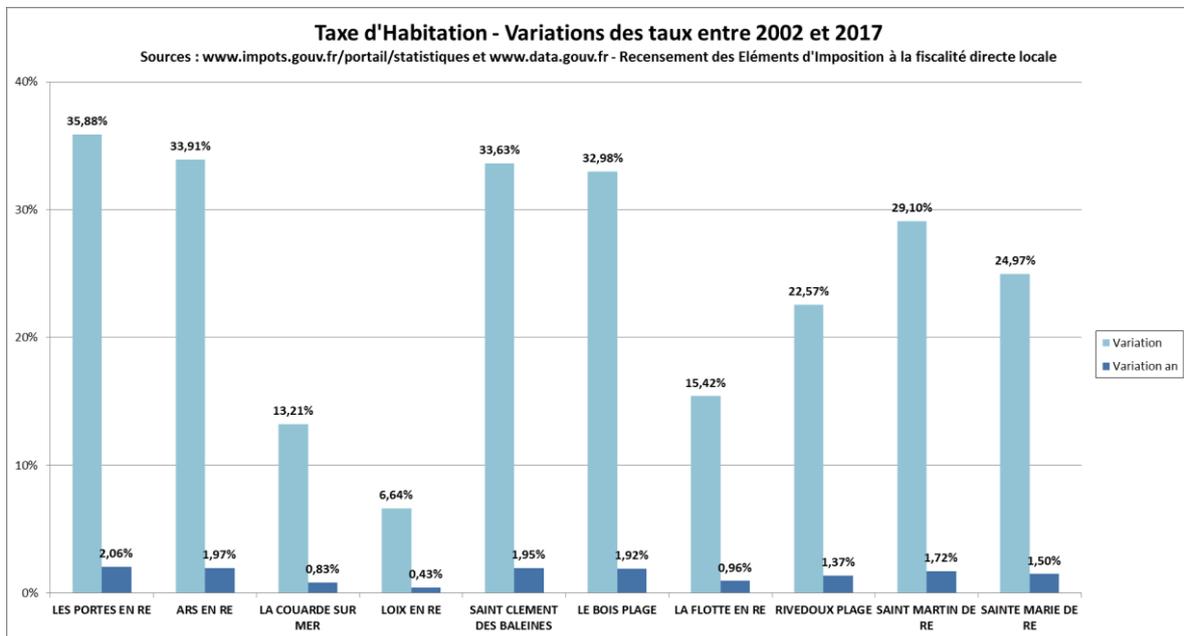
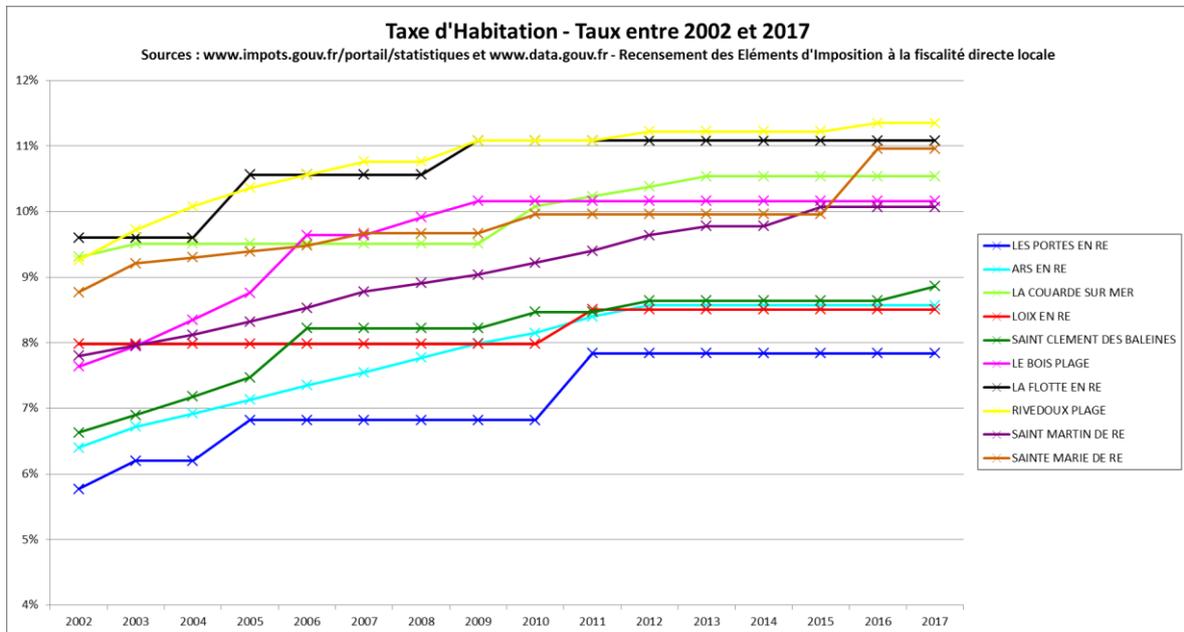
VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

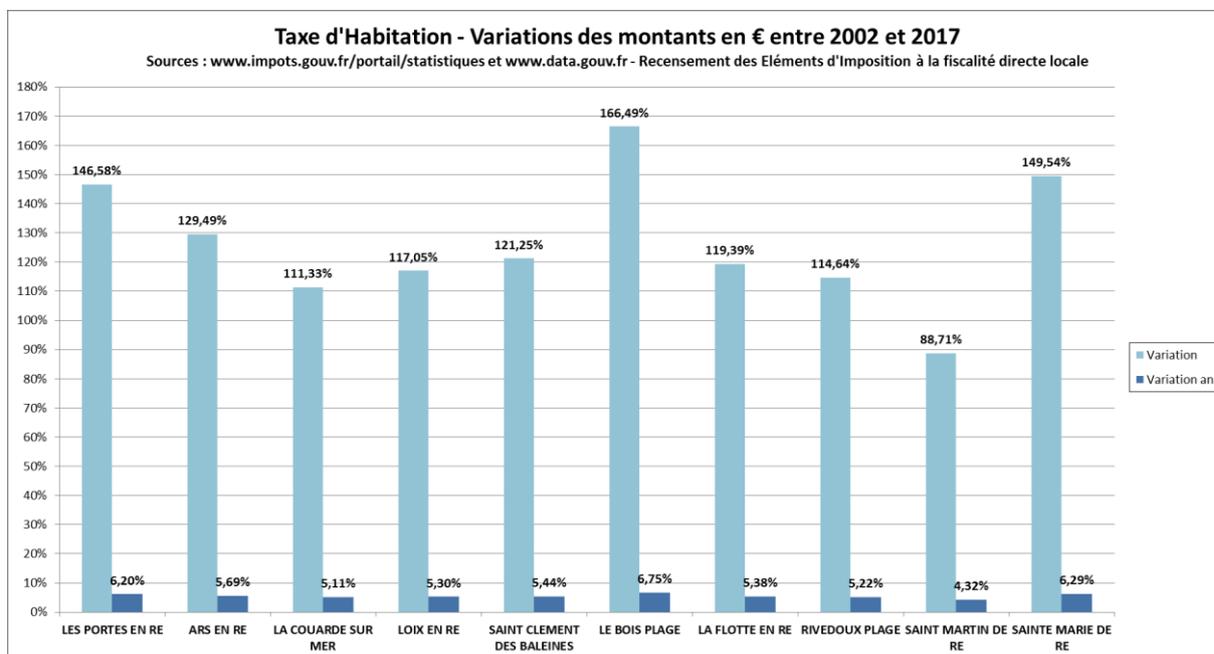
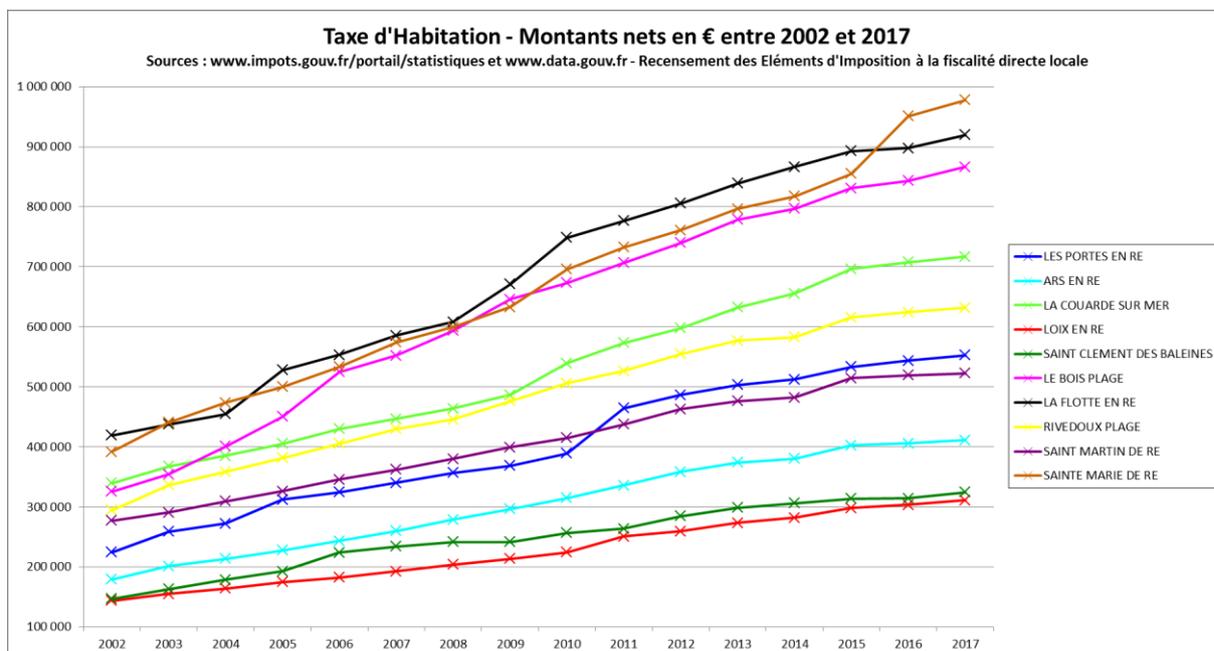
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2017,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com) avec une analyse pour chaque taxe.

VI.2.2.1 Taxe d'Habitation







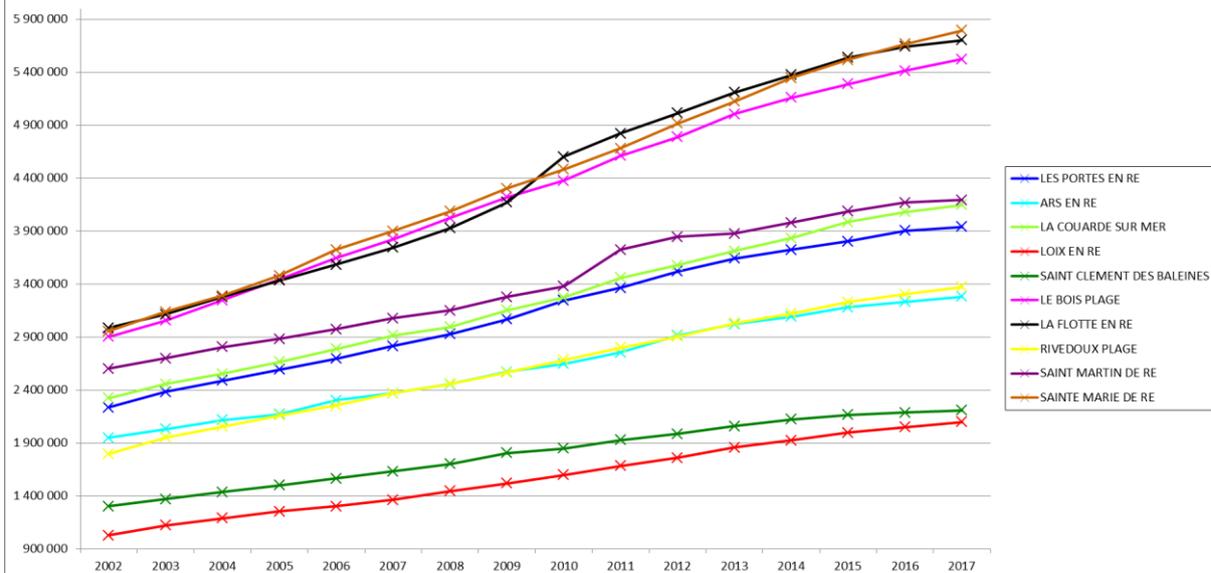
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases nettes d'imposition les plus élevées du canton Nord (4^{ème} position pour l'ensemble de l'Ile de Ré),
 - o bases qui ont augmentées significativement : 81,48 % soit 4,05 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles des dix communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu les augmentations les plus fortes : 35,88 % au total soit 2,06 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse : 146,58 % soit 6,20 % par an.

VI.2.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

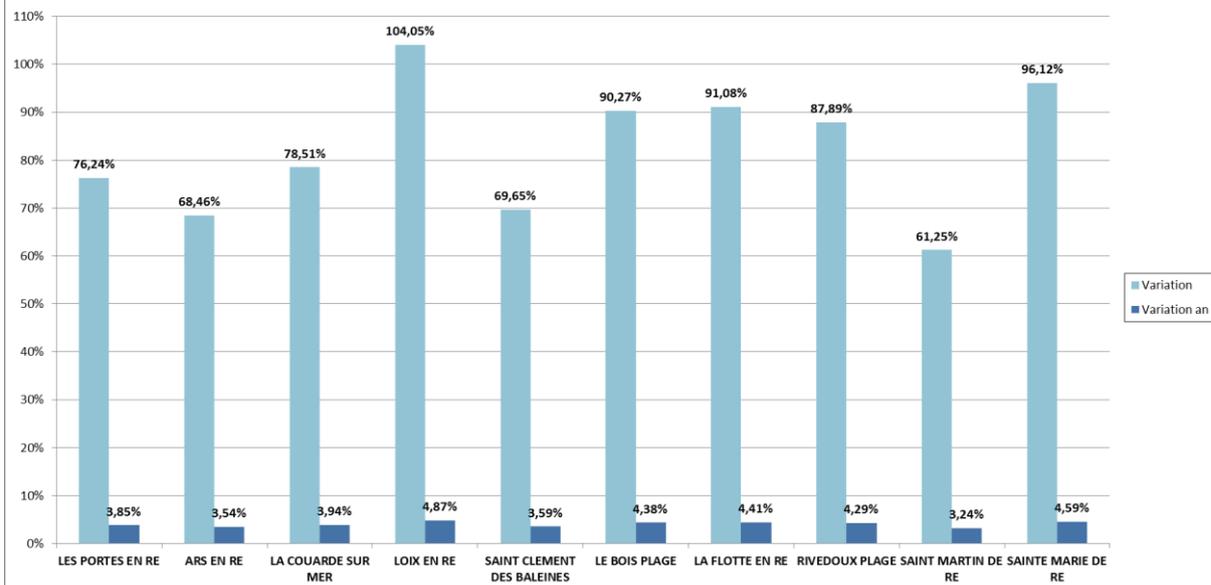
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Bases nettes en € entre 2002 et 2017

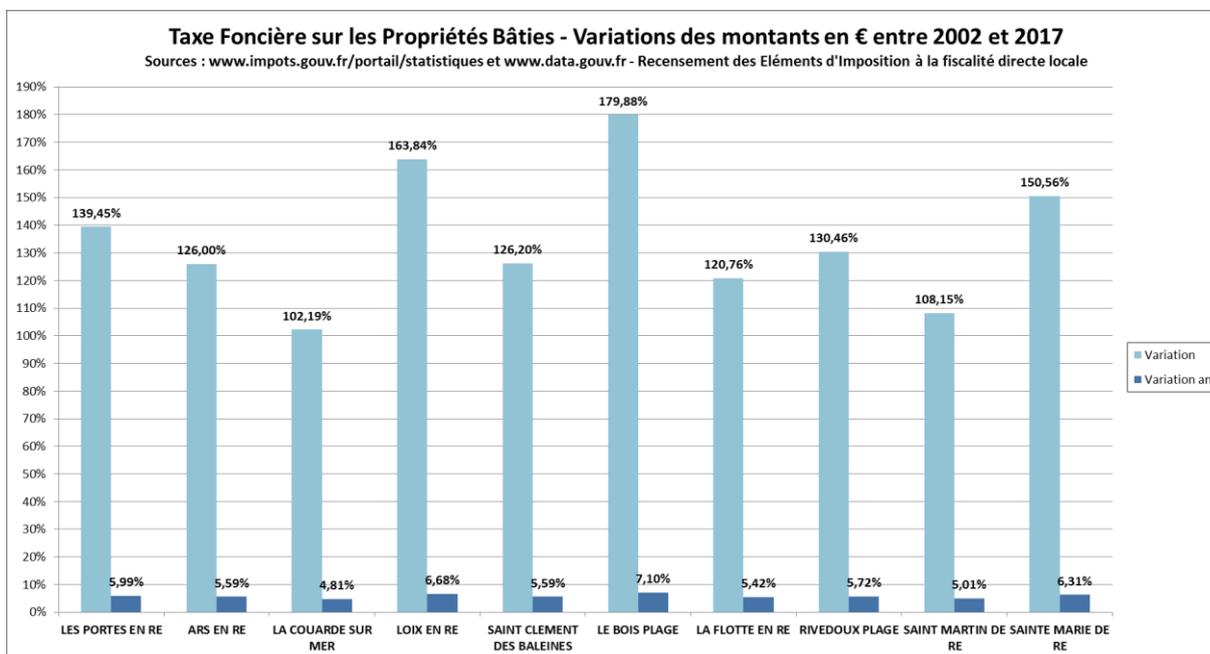
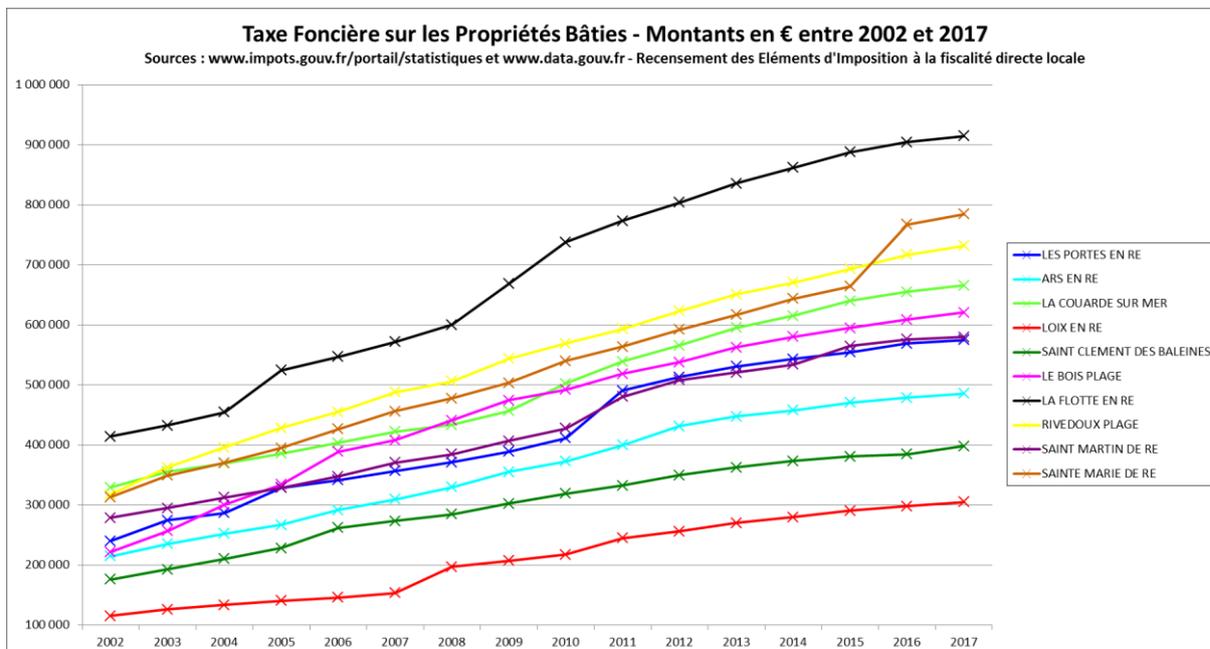
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des bases nettes en € entre 2002 et 2017

Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

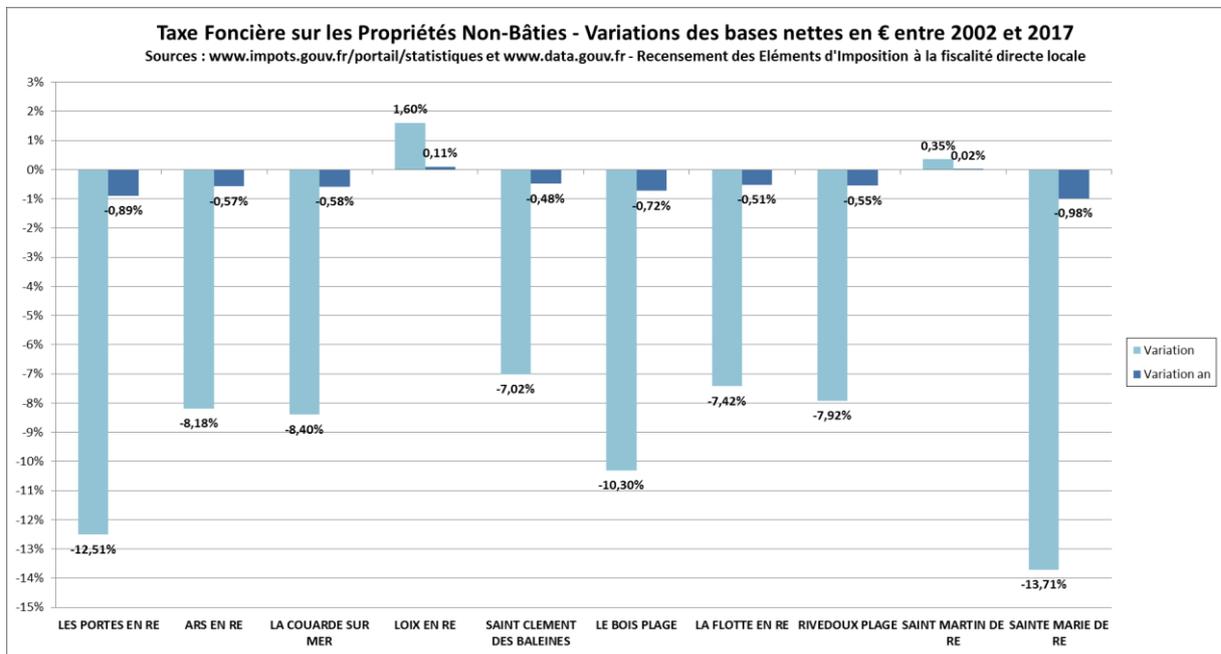
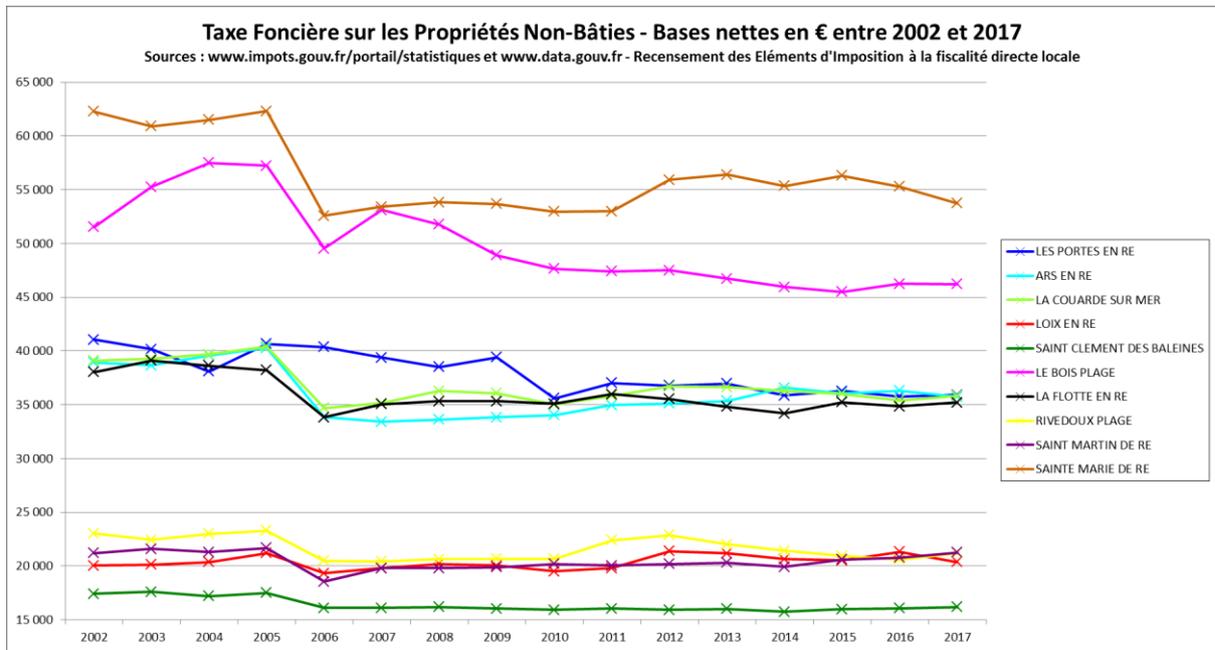


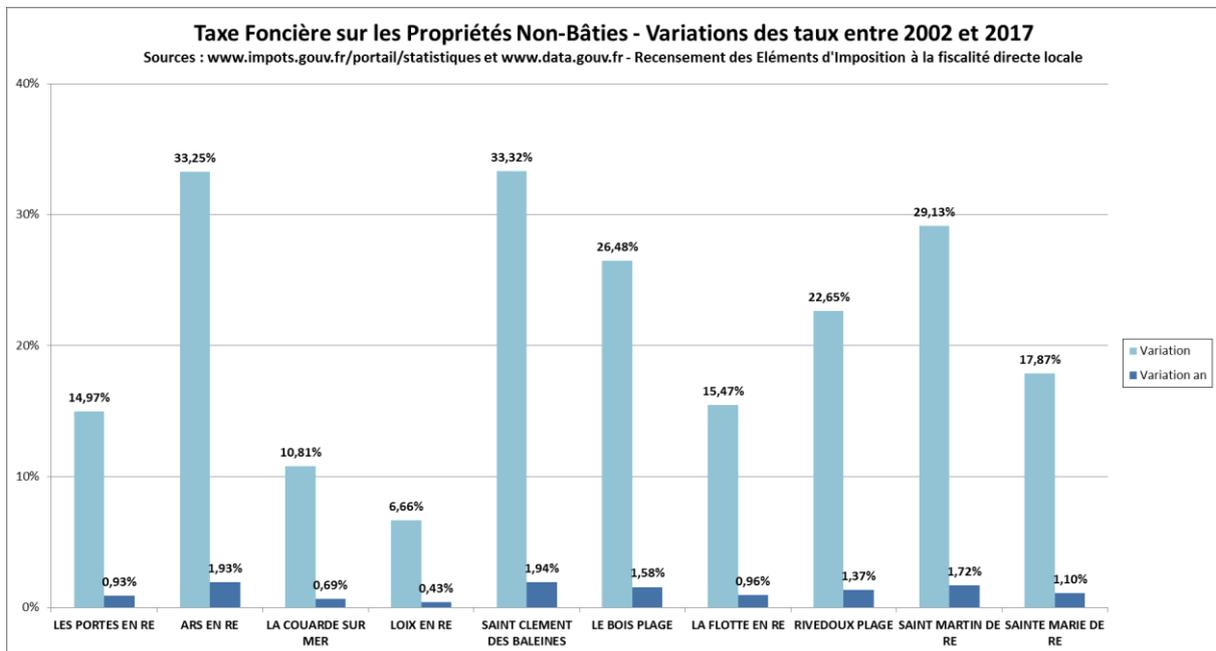
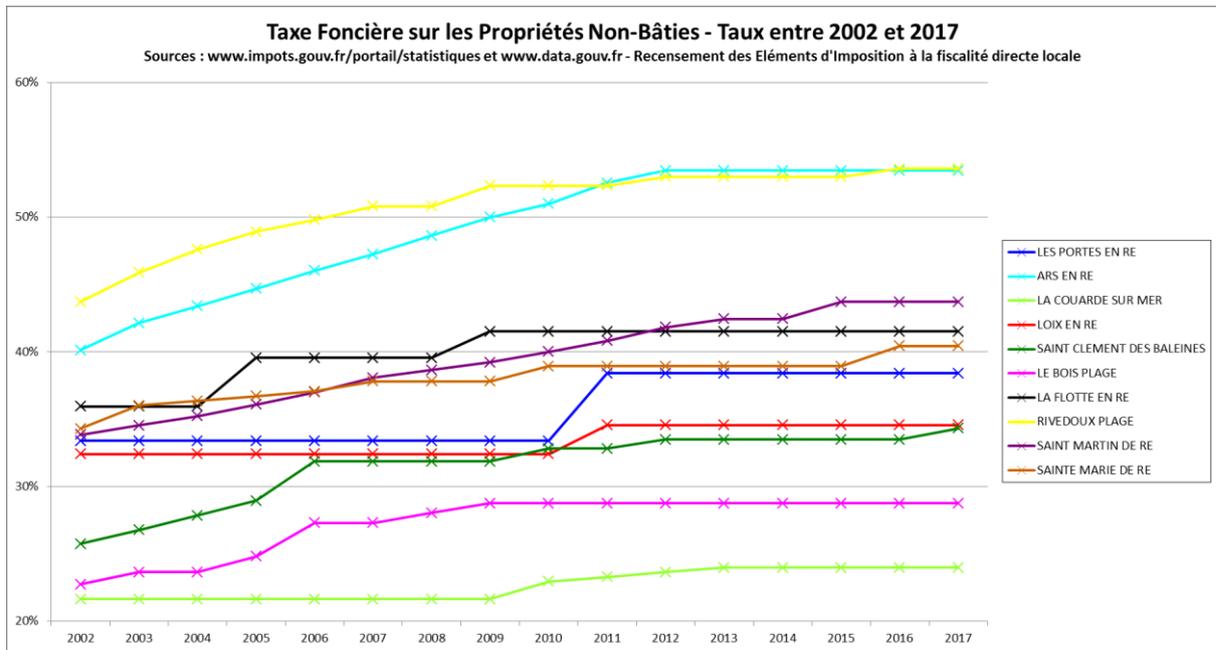


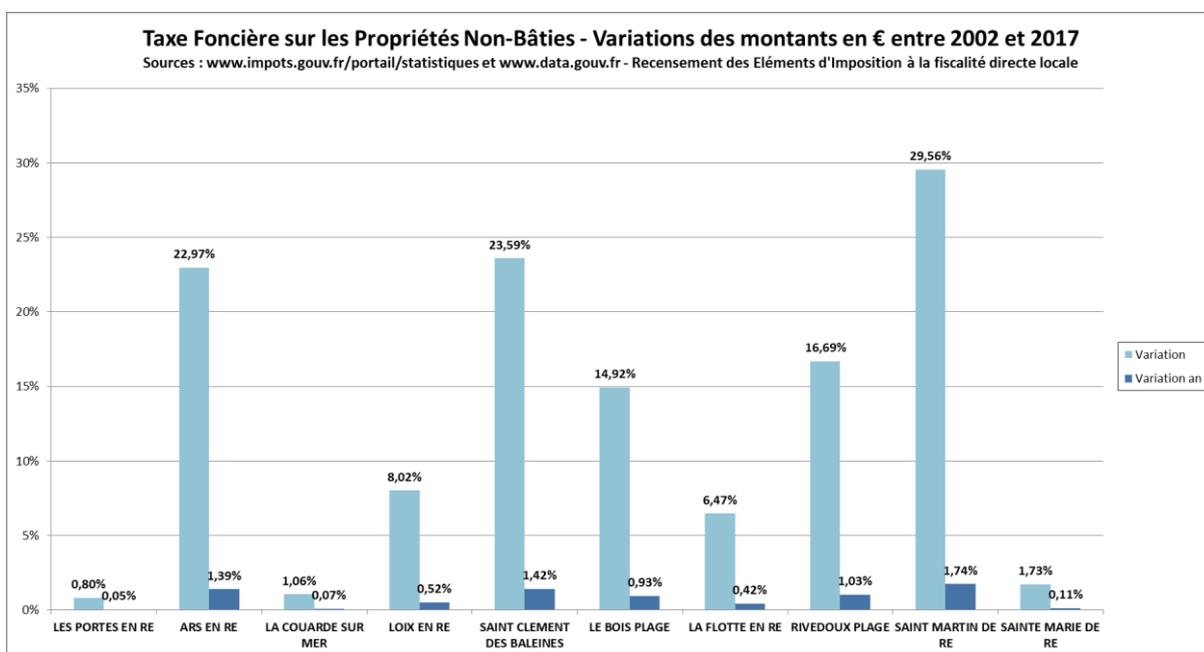
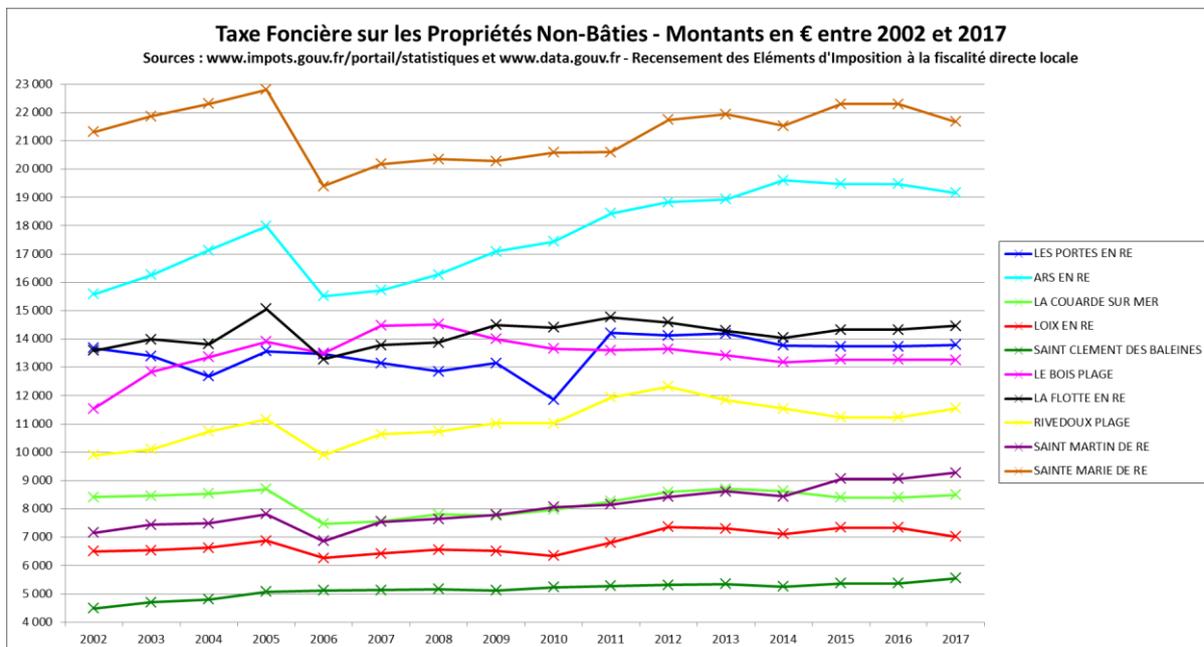
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a des bases nettes d'imposition intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o bases qui ont augmentées dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 76,24 % soit 3,85 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus forte : 35,88 % au total soit 2,07 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 4^{ème} plus forte hausse : 139,45 % soit 5,99 % par an.

VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties







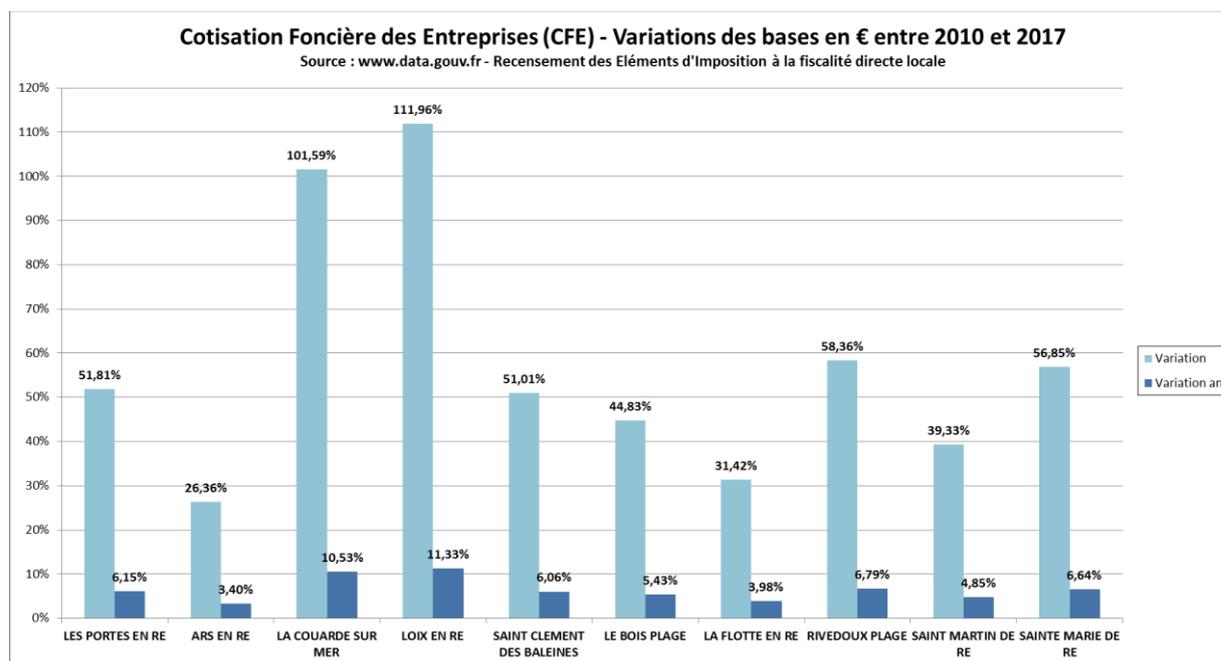
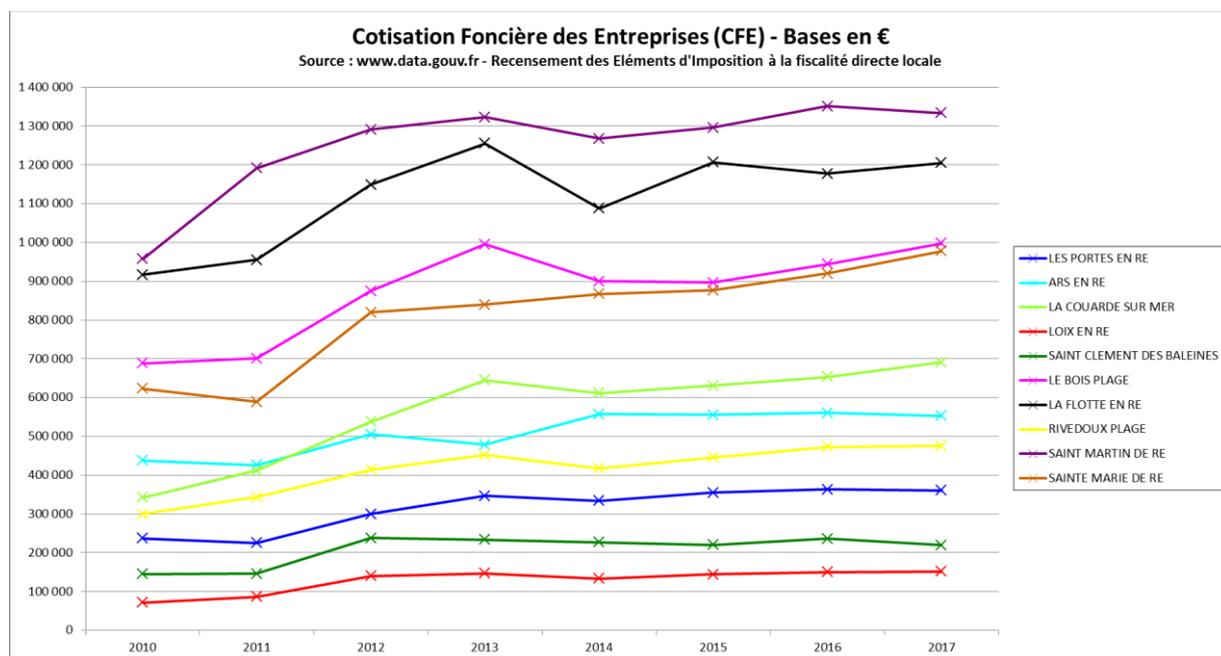
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus élevées des communes du canton Nord avec la commune de La Couarde-sur-Mer,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus forte baisse : -12,51 % soit - 0,89 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'île de Ré, plutôt stables,
 - o et a connu la 3^{ème} augmentation la plus faible : 14,97 % au total soit 0,93 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o montants quasiment stables : 0,80 % soit 0,05 % par an.

VI.2.2.4 Cotisation Foncière des Entreprises

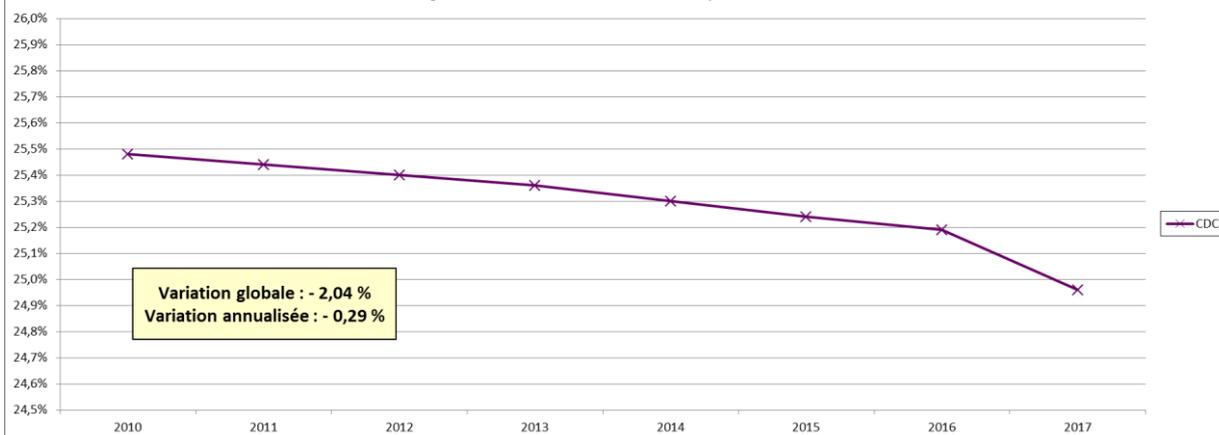
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.



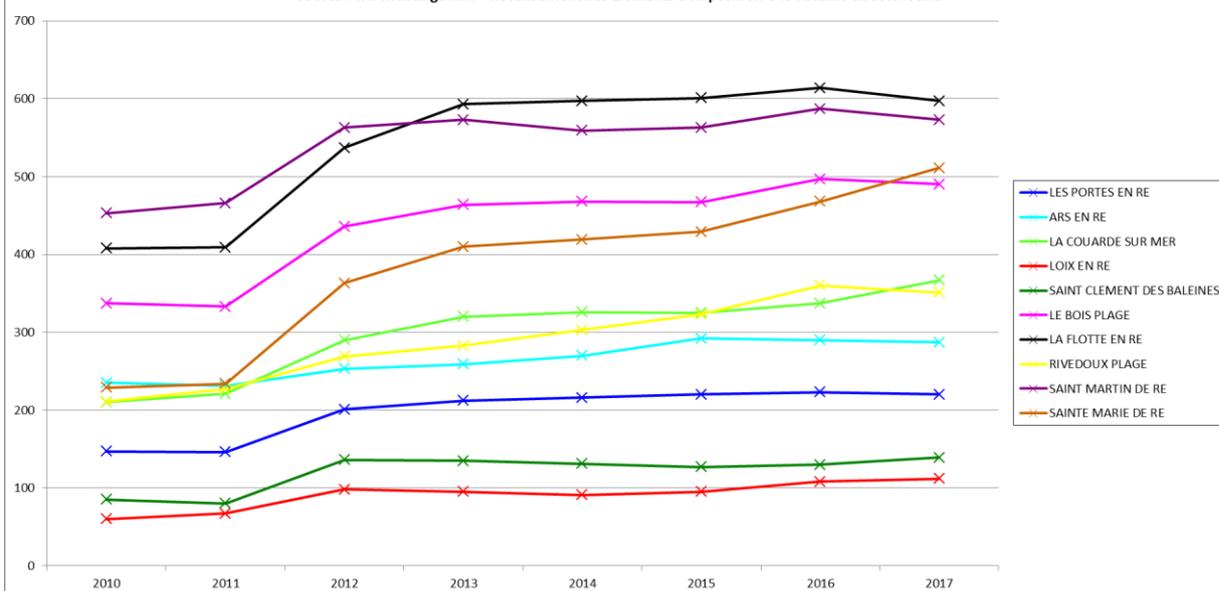
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



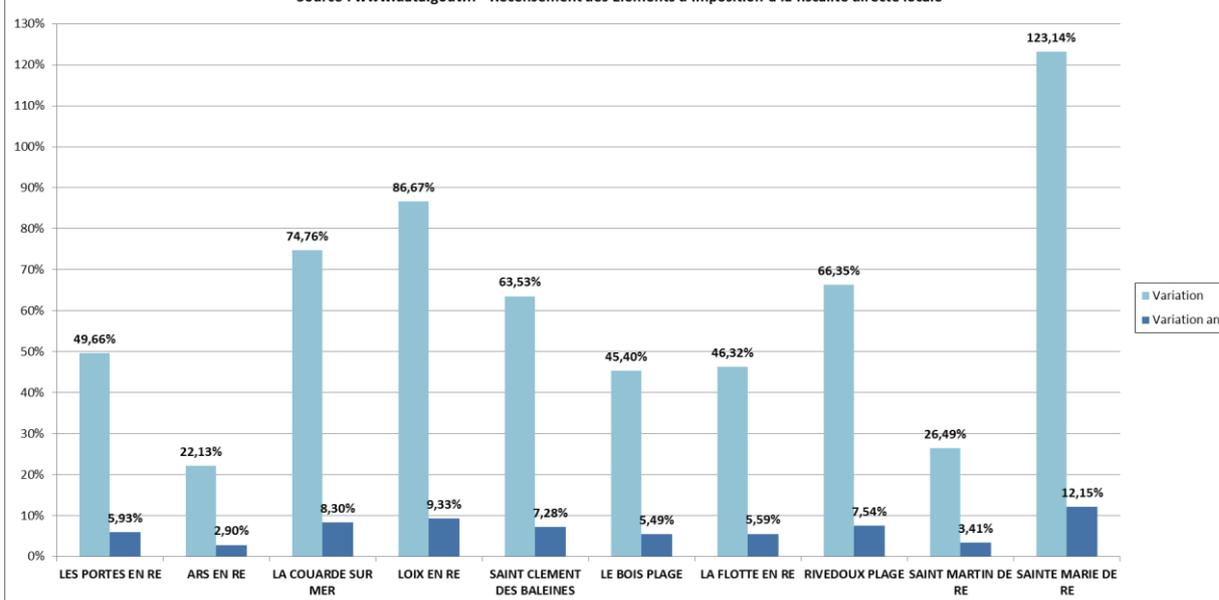
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Nombre d'assujettis

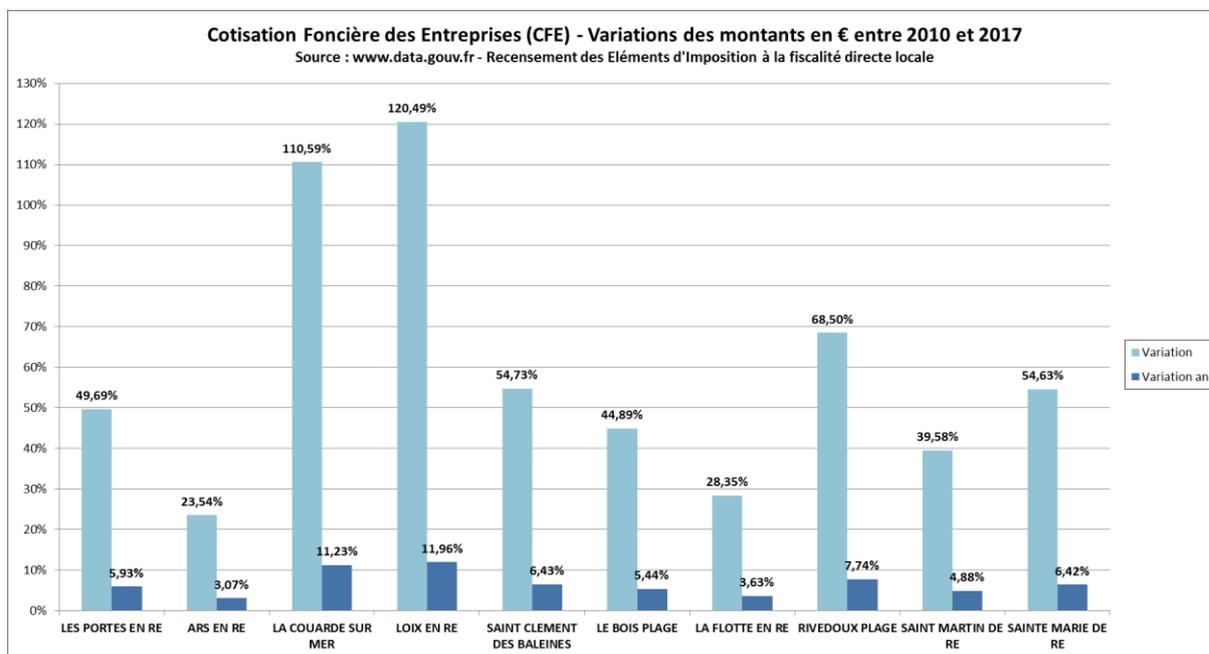
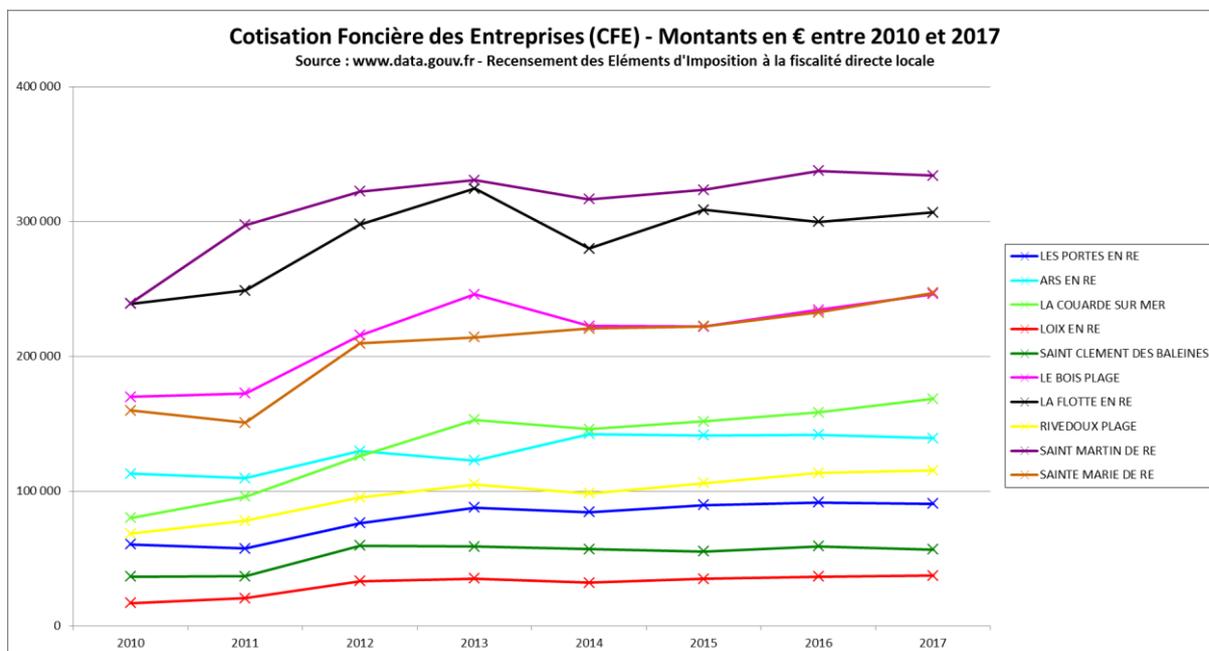
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations du nombre d'assujettis entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





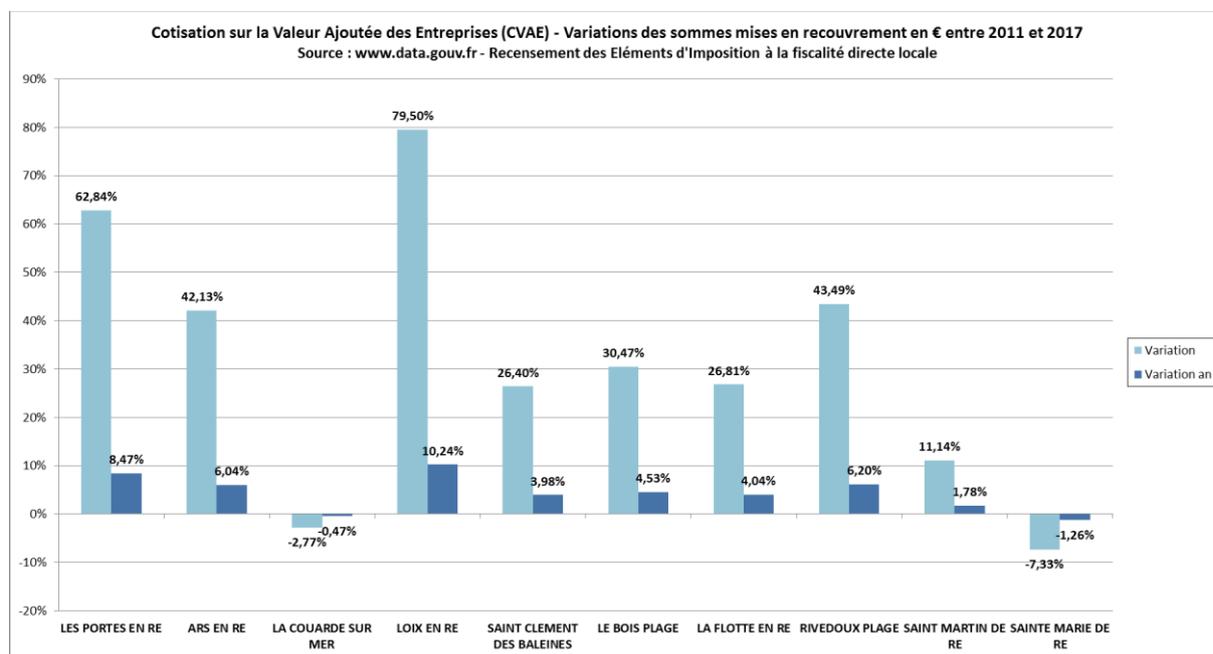
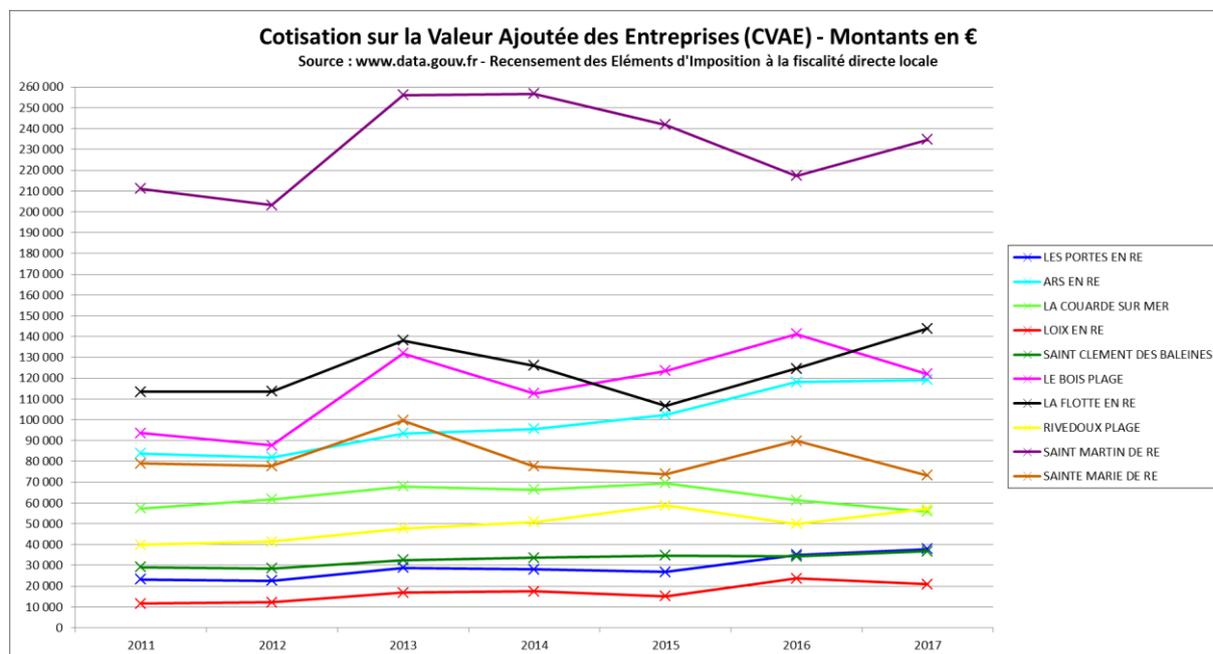
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 51,81 % soit 6,15 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,29 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 49,66 % soit 5,93 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 49,66 % soit 5,93 % par an.

VI.2.2.5 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



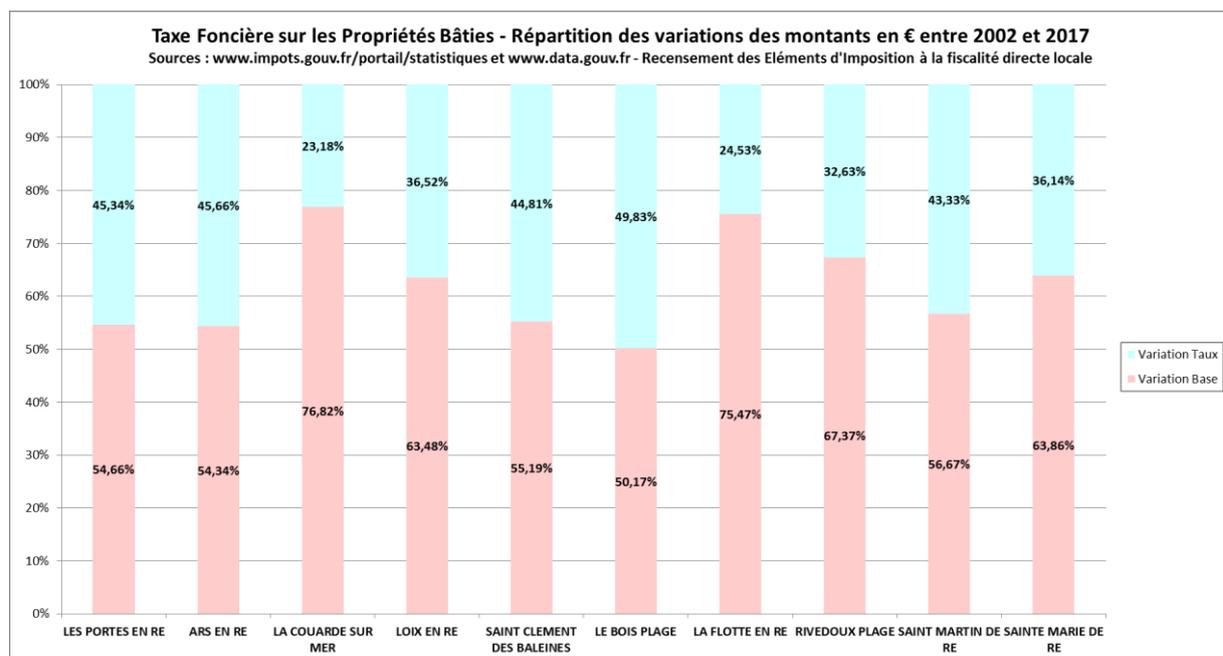
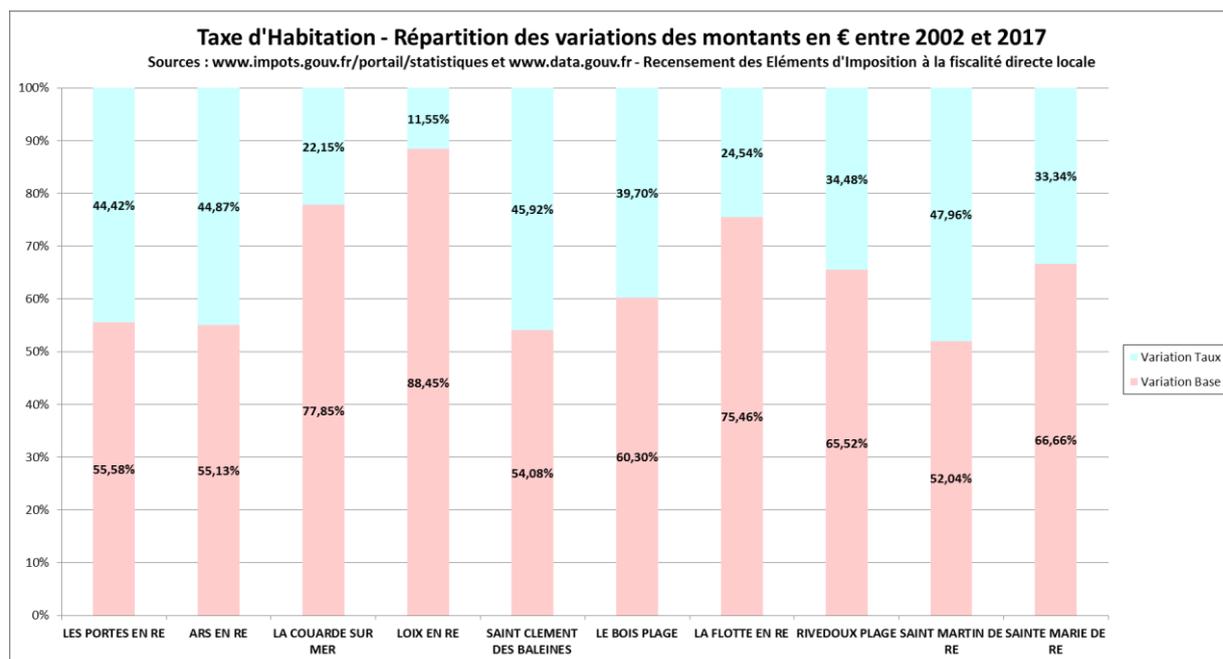
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
- mais a enregistré la 2^{ème} plus forte progression : 62,84 % soit 8,47 % par an.

VI.2.3 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de

l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune des Portes-en-Ré, les répartitions sont équilibrées :

- avec 55 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 45 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

VI.2.4 Commentaires

VI.2.4.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune des Portes-en-Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2017 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 55 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1 356 k€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 84,2 %,

- l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
- l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 11,4 % dont 10,1 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 1,2 % au titre du Tourisme,
- l'article « 7336 – Droits de place » représente 2,5 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 1,9 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2017 :
 - plus de 98 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - et plus de 64 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme des impôts locaux envisagée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et à ses conséquences sur les comptes de la commune.

VI.2.4.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2017 :

- 10,1% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 7,5 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune des Portes-en-Ré.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2017, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (donc hors camping municipal et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	583	49%	100%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	219	19%	2%
61 SERVICES EXTERIEURS	170	14%	-4%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	108	9%	14%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87	7%	89%
63 IMPOTS ET TAXES	11	1%	318%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	51%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 179	100%	52%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune des Portes-en-Ré, de 2009 à 2017, la moitié environ.

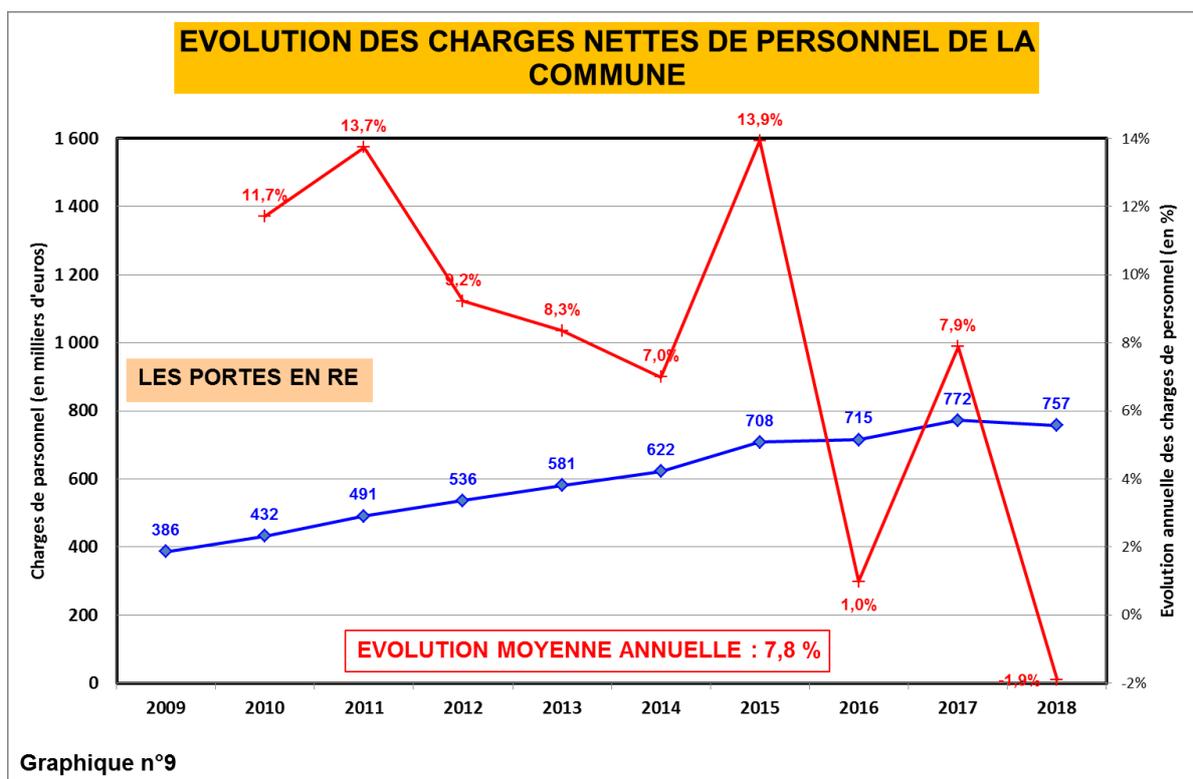
D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réelle		2017 calculée avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	772	58%	420	44%
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	186	14%	198	21%
61 SERVICES EXTERIEURS	151	11%	172	18%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	113	8%	107	11%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	99	7%	57	6%
63 IMPOTS ET TAXES	17	1%	4	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	1 338	100%	959	100%

Globalement la hausse des dépenses courantes de fonctionnement sur cette période :

- a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Autres charges de gestion courantes » et des « Services extérieurs »,
- est principalement due à la hausse des « Charges de personnel ».

VII.2 Charges de personnel

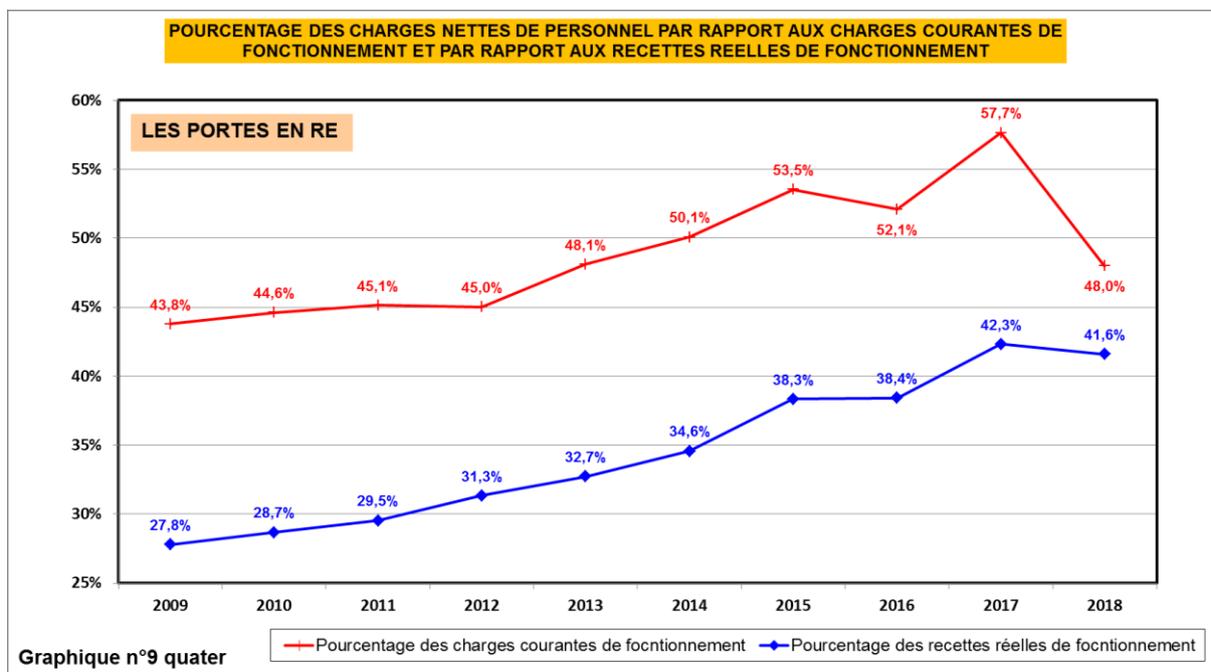


La hausse de ces charges de personnel a été constante entraînant leur doublement entre 2009 et 2017.

Le Budget Primitif 2018 annonce, quant à lui, une baisse de 1,9 % de ce poste de charge, mais est-ce crédible eu égard à ce que l'on a déjà dit sur l'élaboration de ce budget ?

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est en croissance régulière, sauf en 2016 et dans le Budget Primitif 2018,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement est également en croissance régulière, sauf dans le Budget Primitif 2018.



Ainsi les charges nettes de personnel « consomment » toujours plus des recettes de la commune et représente une part croissante de ses charges courantes.

Si on rajoute à cela la hausse annuelle moyenne de 14 %, sur la même période, des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, on est en droit de s'interroger :

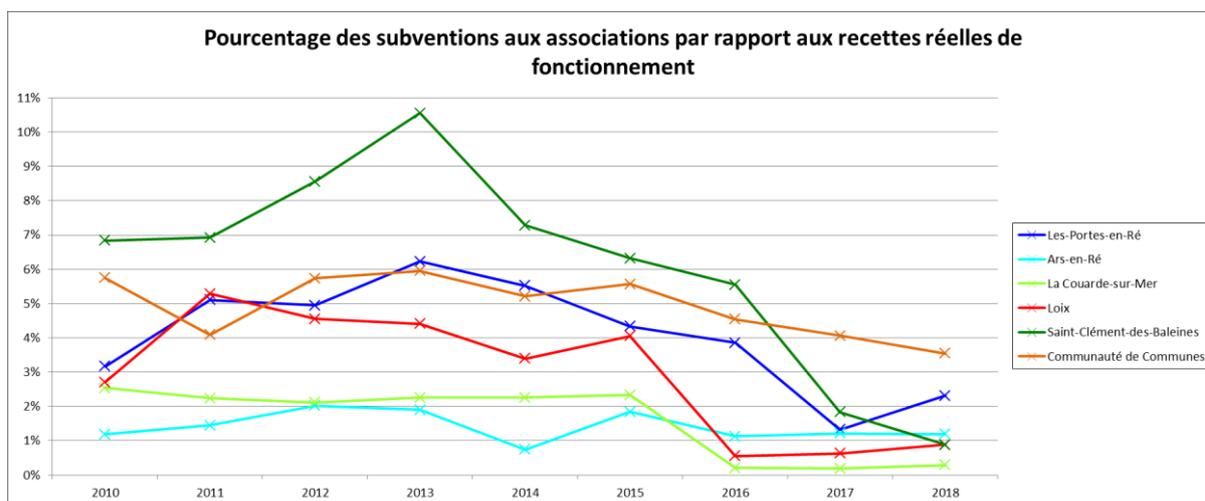
- les dépenses de personnel sont-elles maîtrisées ?
- comment ces hausses sont-elles justifiées ?
- la tendance va-t-elle s'inverser ?
- l'effet potentiellement rémanent de ces hausses dans les comptes de la commune est-il compatibles avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à l'équipe municipale.

VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2018 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



Dans une tendance générale à la modération, la commune des Portes-en-Ré se montre plutôt « généreuse » avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes du Nord de l'île de Ré.

Il convient cependant de vérifier qu'elle n'apporte pas son soutien financier à des associations dont les ressources et/ou la bonne gestion le rend inutile.

Votre association est à ce titre dans l'attente, depuis le 6 avril 2018, de documents de la part de l'équipe municipale.

Pour information les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

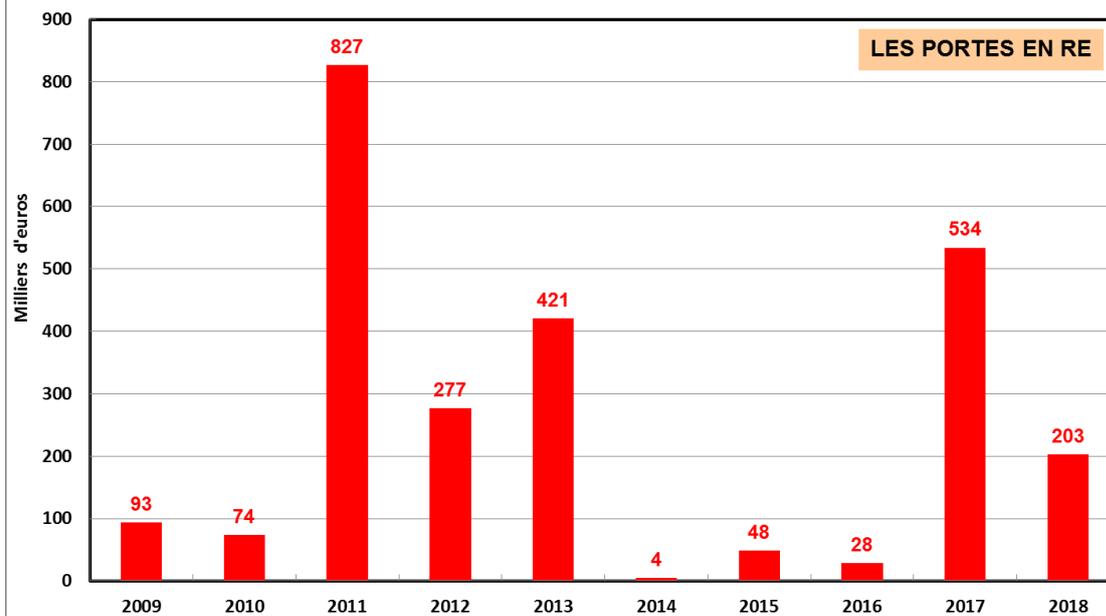
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe IV B1.7 du Compte Administratif 2017 et du Budget Primitif 2018 de la commune des Portes-en-Ré, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2017	BP 2018
Personnes de droit privé	24 110,00	42 440,00
Associations	24 110,00	42 440,00
<i>Association des Riverains Portingalais des Forêts Domaniales</i>		500,00
<i>A4P</i>	4 000,00	4 000,00
<i>ACCA</i>	1 500,00	1 500,00
<i>Amicale des Anciens Cols Bleus de l'île de Ré</i>		300,00
<i>Amicale des Sapeurs-Pompiers des Portes-en-Ré</i>	1 600,00	6 000,00
<i>Association des Amis des Chats Abandonnés</i>	450,00	500,00
<i>Baz'Arts</i>	700,00	700,00
<i>Club de Pétanque Portingalais</i>	1 500,00	1 500,00
<i>Clus de Lecture Portingalais</i>	1 460,00	1 440,00
<i>Foyer des Jeunes Education Populaire</i>	1 500,00	1 500,00
<i>Iavnana</i>	550,00	500,00
<i>Judo Club Rétais</i>	700,00	700,00
<i>Les Portes en Fête</i>		15 000,00
<i>LPO</i>	1 000,00	
<i>Océan Karaté</i>	700,00	
<i>Ré Handball Club</i>		400,00
<i>Ré Jouir</i>	550,00	
<i>Ré Création</i>	500,00	500,00
<i>SNSM</i>		1 000,00
<i>Sporting Club Rhétais Rugby</i>	700,00	700,00
<i>Tennis Club du Boût de l'île</i>	5 000,00	5 000,00
<i>USV Ré Basket</i>	1 000,00	
<i>Viet Vo Dao</i>	700,00	700,00
Personnes de droit public		
TOTAL GENERAL	24 110,00	42 440,00

VIII. EMPRUNTS

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2017, et prévisionnel pour l'année 2018, par la commune pour son budget principal et son budget annexe « Camping », sont les suivants :

MONTANT ANNUEL DES EMPRUNTS CONSOLIDES CONTRACTES



Graphique n°10

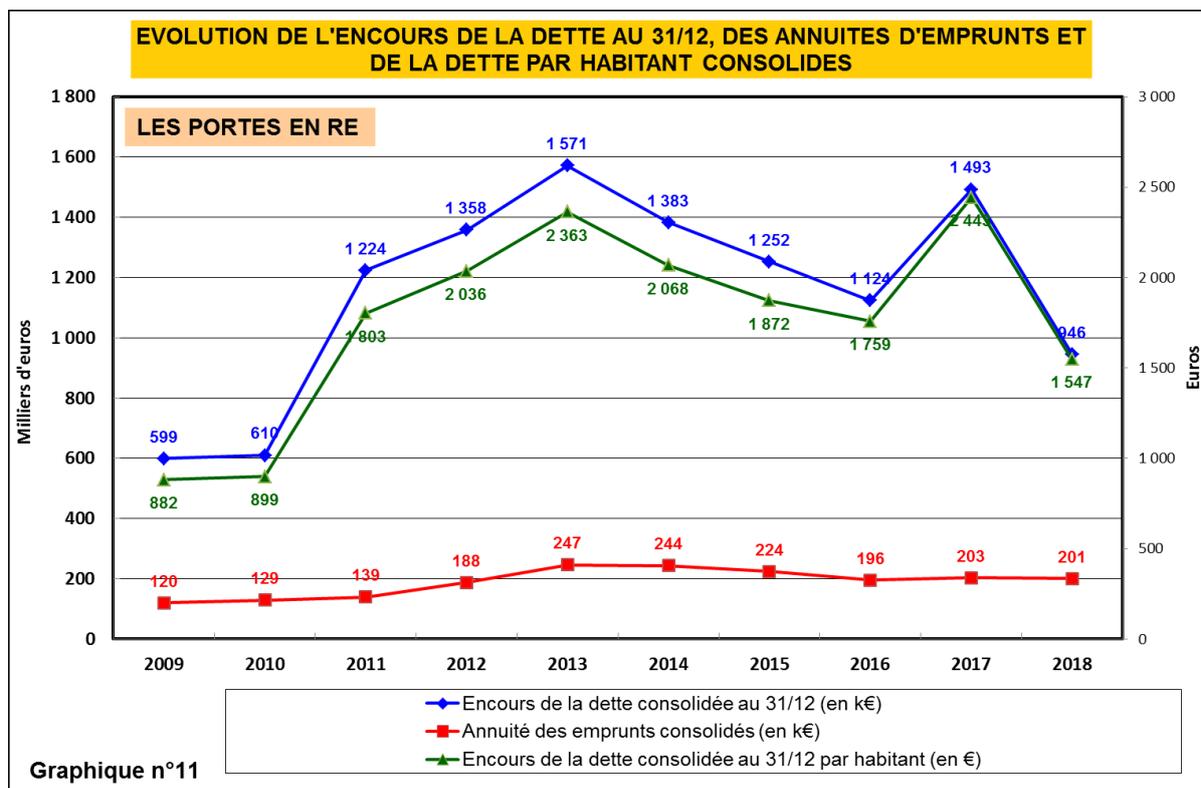
IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

IX.1 Endettement consolidé

IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de stabilité en 2009 et 2010,
- une période de croissance très significative de 2011 à 2013,
- une période de décroissance également significative de 2014 à 2016,
- puis une nouvelle forte croissance en 2017.

IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow>).

Le premier type de contrôle :

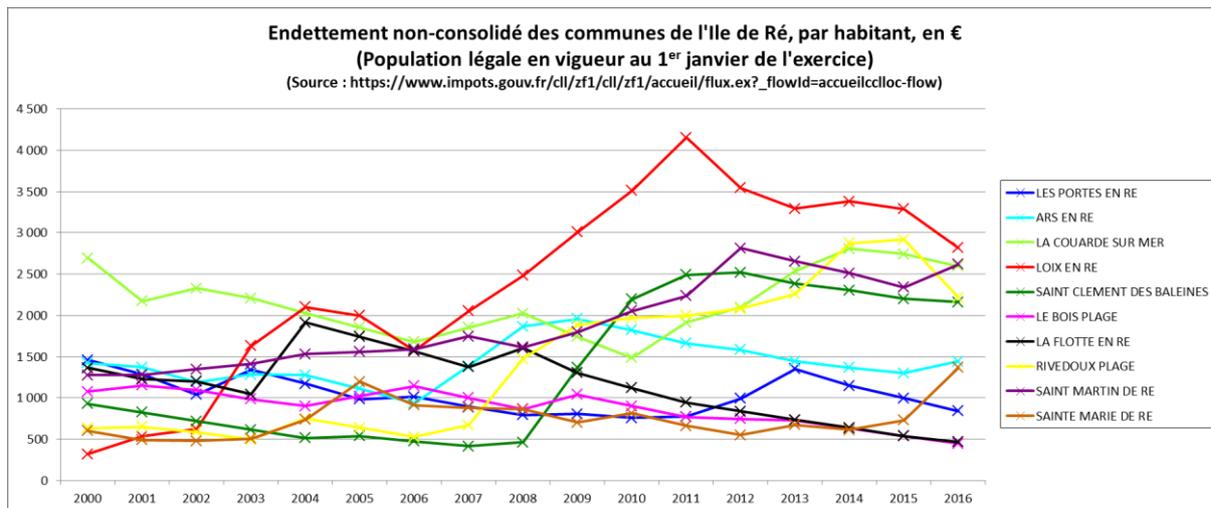
- fait apparaître régulièrement quelques décalages de faibles importances (correspondant généralement à des emprunts auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime),
- et, en 2018, un écart d'encours d'environ 590 000 € correspondant au capital restant dû sur l'emprunt du camping municipal à la date de son passage en délégation de service public et non encore repris comptablement au budget général de la commune.

Pour le second, il existe également des décalages systématiques.

Nous ne manquerons pas de demander des explications à l'équipe municipale à ce sujet.

IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avons fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'île de Ré avec le graphique ci-dessous (que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association) :



Comme nous l'écrivions à l'époque « l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées ».

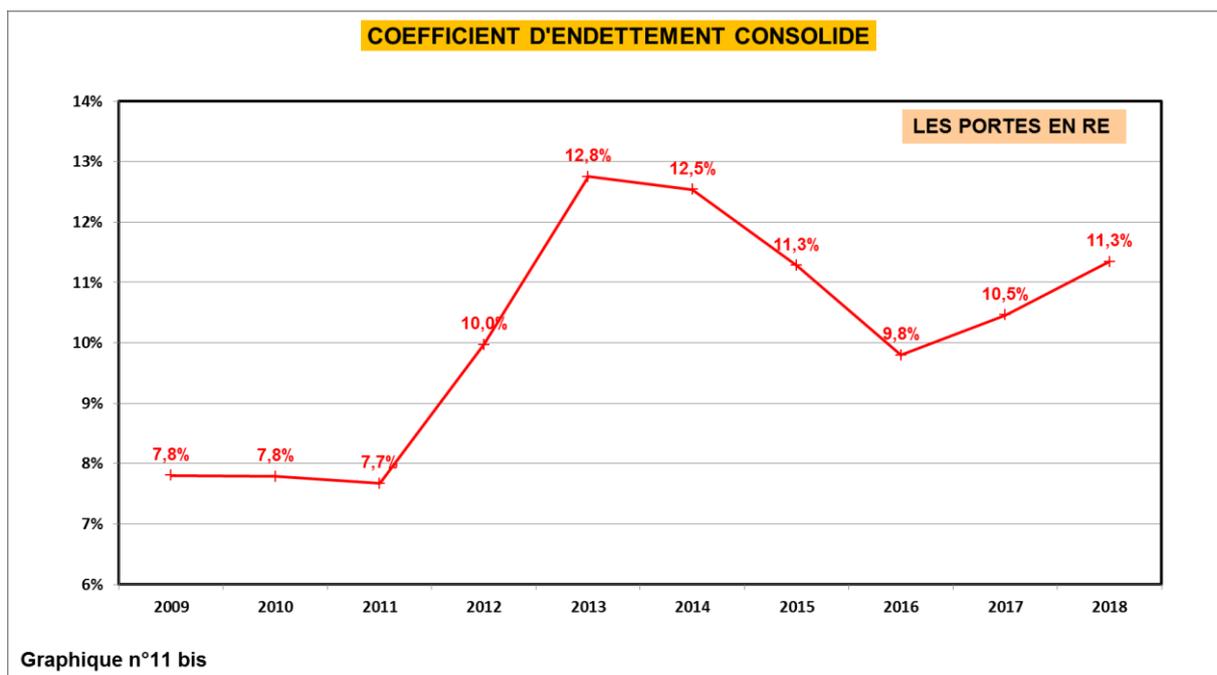
L'endettement de la commune des Portes-en-Ré en est une parfaite illustration puisqu'à la fin de l'année 2016, du fait de la dette portée par le Budget Annexe du Camping Municipal, l'endettement consolidé par habitant est le double de l'endettement non-consolidé.

Il est donc impératif que l'équipe municipale garde une vision globale de son endettement quels que soient les budgets annexes et leur nombre.

IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.



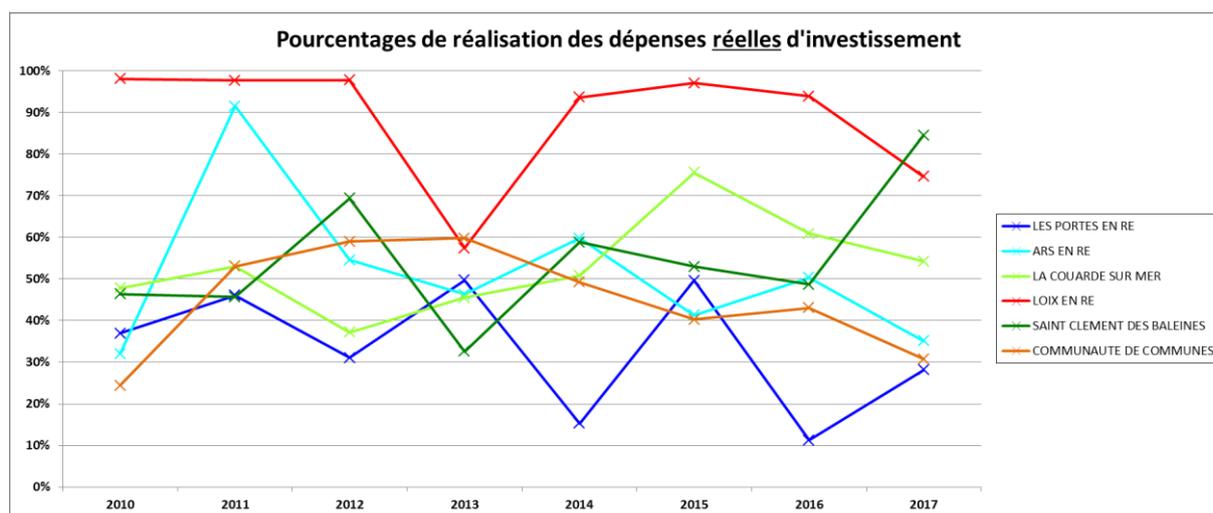
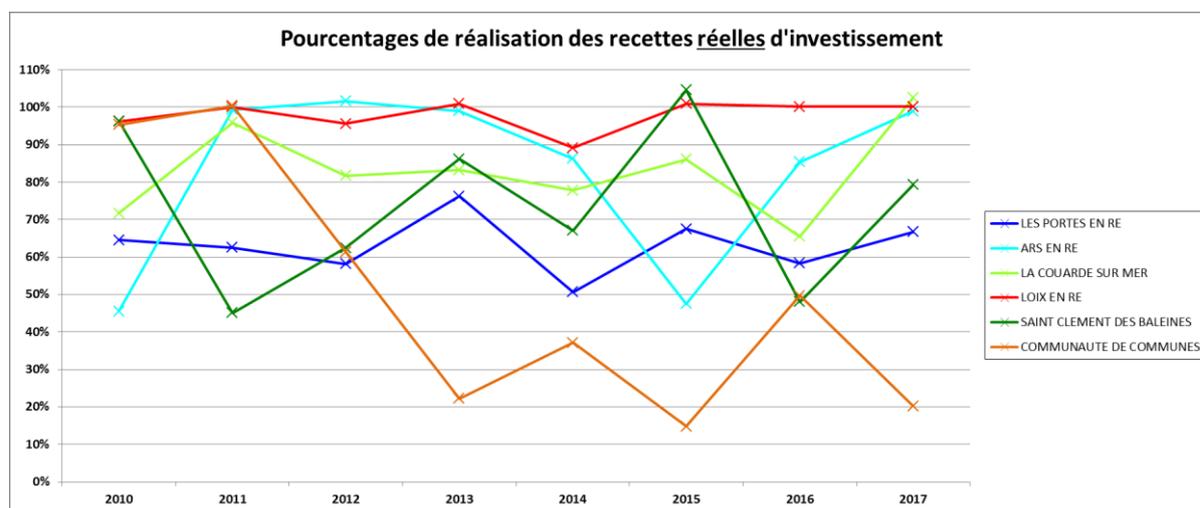
X. INVESTISSEMENTS

X.1 Réalisation des budgets d'investissements

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement.



Pour la commune des Portes-en-Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 20 à 40 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 50 à 90 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est particulièrement erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distingue, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

X.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

X.2.1 Réalisées en 2017

Pour l'année 2017, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré sont les suivantes :

N°	Intitulé	2017												
		Dépenses					Recettes							
		Budget	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées	
148	Zone NAI	36 600,00		0%	36 600,00		36 600,00							
151	Eaux pluviales	33 600,00		0%	33 600,00	33 600,00	0,00	25 200,00		0%	25 200,00	25 200,00	0,00	
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00		0%	2 160,00	2 160,00	0,00							
154	Cimetière	85,00	82,32	97%	2,68		2,68							
155	HLM	2 510,00		0%	2 510,00	2 510,00	0,00							
158	Aménagement terrains ludiques	109 500,00	2 585,87	2%	106 914,13	105 840,00	1 074,13	37 500,00		0%	37 500,00	25 710,00	11 790,00	
159	Droits des sols	37 760,00		0%	37 760,00	37 760,00	0,00							
160	Acquisition de terrain	1 200,00		0%	1 200,00	1 200,00	0,00							
161	Plan communal de sauvegarde	5 000,00		0%	5 000,00		5 000,00							
162	Station de tourisme	6 330,00	6 330,00	100%	0,00		0,00							
4131	Acquisition de matériels	8 450,00	768,00	9%	7 682,00	6 600,00	1 082,00							
4132	Matériel roulant	13 200,00	12 885,84	98%	314,16		314,16							
6029	Mairie	377 430,00	4 761,20	1%	372 668,80	30 360,00	342 308,80	36 800,00		0%	36 800,00		36 800,00	
6107	Locaux scolaires	54 370,00	13 539,84	25%	40 830,16	1 800,00	39 030,16	1 011,50		0%	1 011,50		1 011,50	
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement	2 300,00	469,50	20%	1 830,50		1 830,50							
6113	Salle polyvalente	35 460,00		0%	35 460,00		35 460,00							
6137	Bâtiments publics	17 405,00		0%	17 405,00	2 340,00	15 065,00							
6138	Ateliers municipaux	161,00	160,47	100%	0,53		0,53							
6139	Bibliothèque	7 344,00		0%	7 344,00	360,00	6 984,00	306,00		0%	306,00		306,00	
6143	Ilot des Châtaigniers	323 700,00	21 740,97	7%	301 959,03	300 400,00	1 559,03							
6144	Ilot du Haut des Treilles	587 100,00	520 264,00	89%	66 836,00	50 730,00	16 106,00	30 000,00		0%	30 000,00		30 000,00	
6145	Eglise	1 600,00	1 348,54	84%	251,46		251,46							
7106	Voirie	755 115,00	40 920,59	5%	714 194,41	663 700,00	50 494,41	6 328,42	1 717,38	27%	4 611,04		4 611,04	
7110	Mouillages	13 425,00	7 159,68	53%	6 265,32	6 265,00	0,32							
7117	Aménagement du littoral	167 974,00	16,40	0%	167 957,60	18 800,00	149 157,60							
7132	Réseaux	7 970,00	718,16	9%	7 251,84	220,00	7 031,84	9 048,00	8 518,89	94%	529,11		529,11	
8139	Espaces verts	5 000,00		0%	5 000,00		5 000,00							
TOTAL		2 612 749,00	633 751,38	24%	1 978 997,62	1 264 645,00	714 352,62	146 193,92	10 236,27	7%	135 957,65	50 910,00	85 047,65	

L'opération d'équipement n°6144 – Ilot du Haut des treilles, qui correspond à l'achat d'une maison rue du Haut des Treilles pour la réalisation d'une maison des associations, représente 82 % des dépenses réalisées en 2017.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) sont très significatifs et représentent, au total, 48 % des dépenses budgétisées.

X.2.2 Budgétisées en 2018

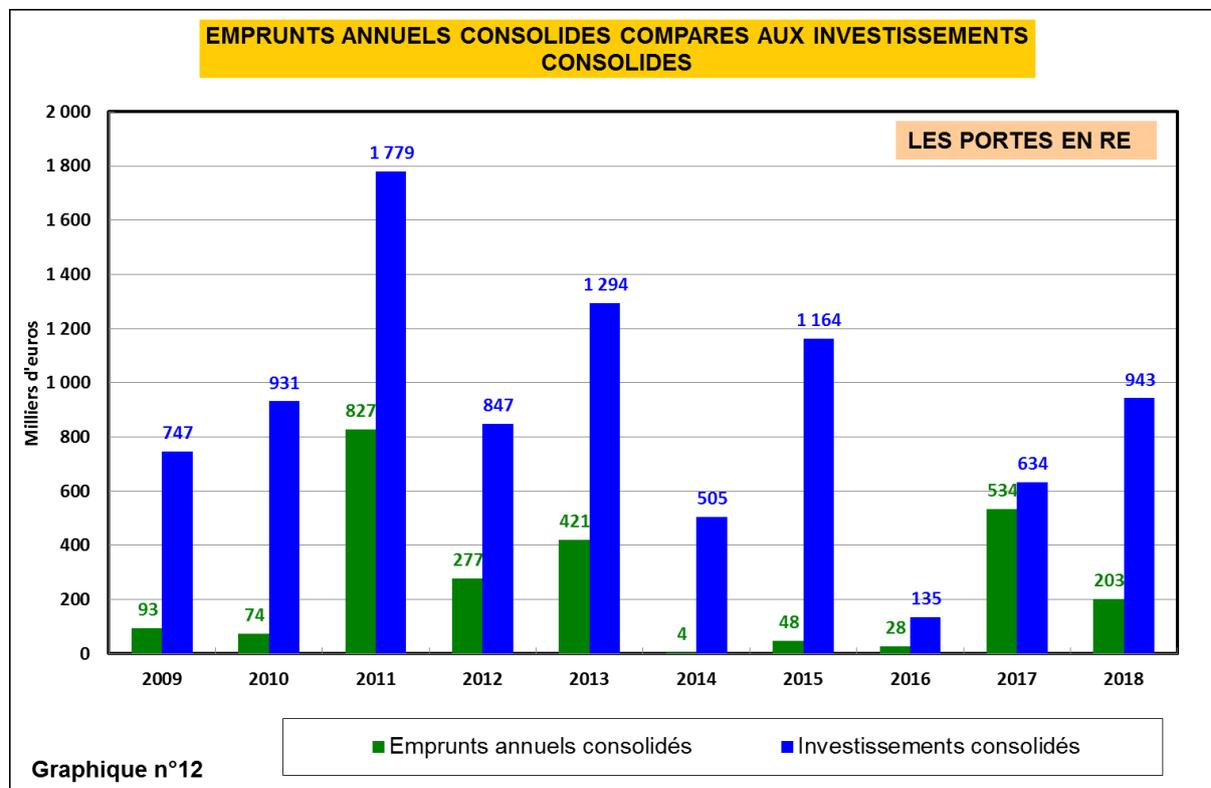
Pour l'année 2018, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré budgétisées sont les suivantes :

N°	Intitulé	2018	
		Dépenses	Recettes
147	Base nautique	13 350,00	
153	Tennis	26 620,00	4 472,00
155	HLM	300,00	
158	Aménagement terrains ludiques	14 430,00	17 140,00
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00	
4131	Acquisition de matériels	7 000,00	
4132	Matériel roulant	72 350,00	6 000,00
6029	Mairie	132 400,00	
6107	Locaux scolaires	43 490,00	
6113	Salle polyvalente	20 000,00	
6127	Pompiers	17 240,00	
6143	Ilot des Châtaigniers	17 190,00	1 026,00
6145	Eglise	33 900,00	
6146	Ilot des Châtaigniers 2	346 000,00	
7106	Voirie	125 477,00	24 661,00
7108	Digues et levées	50 000,00	
7110	Mouillages	2 670,00	
7117	Aménagement du littoral	7 400,00	
7132	Réseaux	5 000,00	
TOTAL		942 817,00	53 299,00

L'opération n°6146 – Ilot des Châtaigniers 2, pour l'acquisition d'une nouvelle maison rue des Châtaigniers, initialement pour loger du personnel communal, les travaux de rénovation de la Mairie (opération n°6029 – Mairie) et la poursuite des travaux de voirie (opération n°7106 – Voirie) constituent les principaux postes de dépenses budgétisées : 64 %.

X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidés et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2017 et prévues en 2018).



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

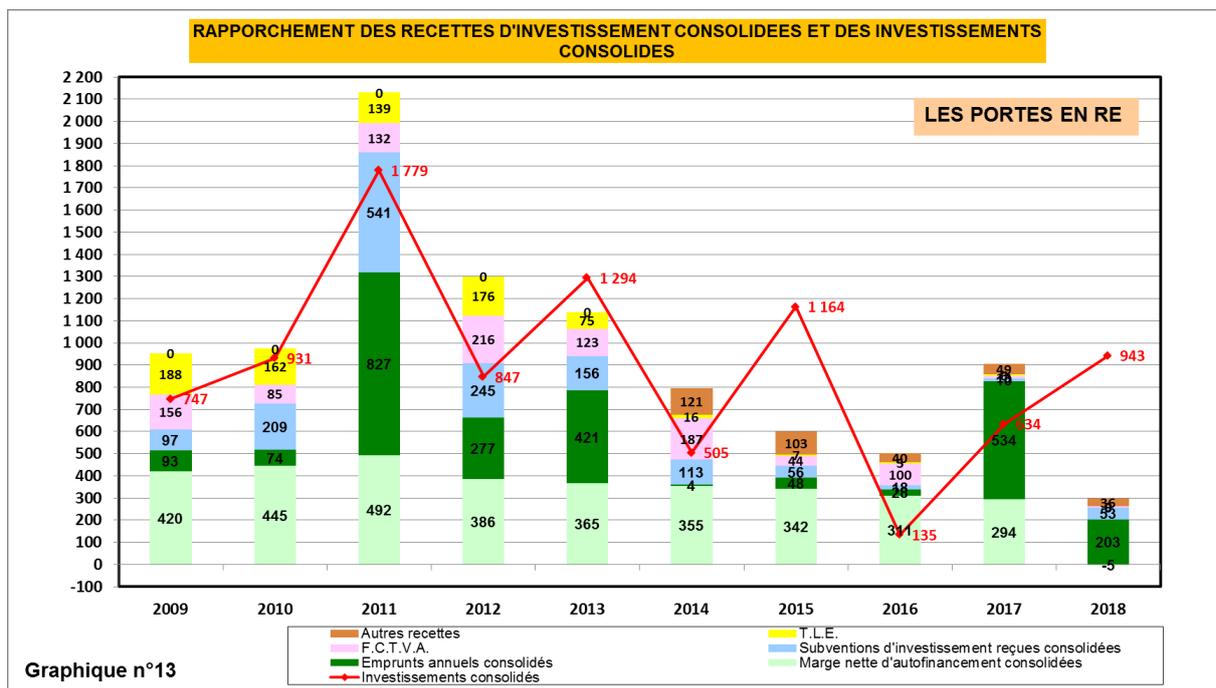
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2018.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2015 et 2018.

X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégagant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) Recettes d'investissement consolidées	441	455	812	637	354	437	209	163	78	94
(2) Investissements consolidés	747	931	1 779	847	1 294	505	1 164	135	634	943
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-306	-476	-967	-210	-940	-68	-955	28	-556	-849
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	420	445	492	386	365	355	342	311	294	-5
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	114	-31	-475	176	-575	287	-612	338	-262	-853
(6) Emprunts annuels consolidés	93	74	827	277	421	4	48	28	534	203
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	208	43	352	453	-154	292	-564	367	272	-650
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	208	250	602	1 055	900	1 192	628	994	1 267	617

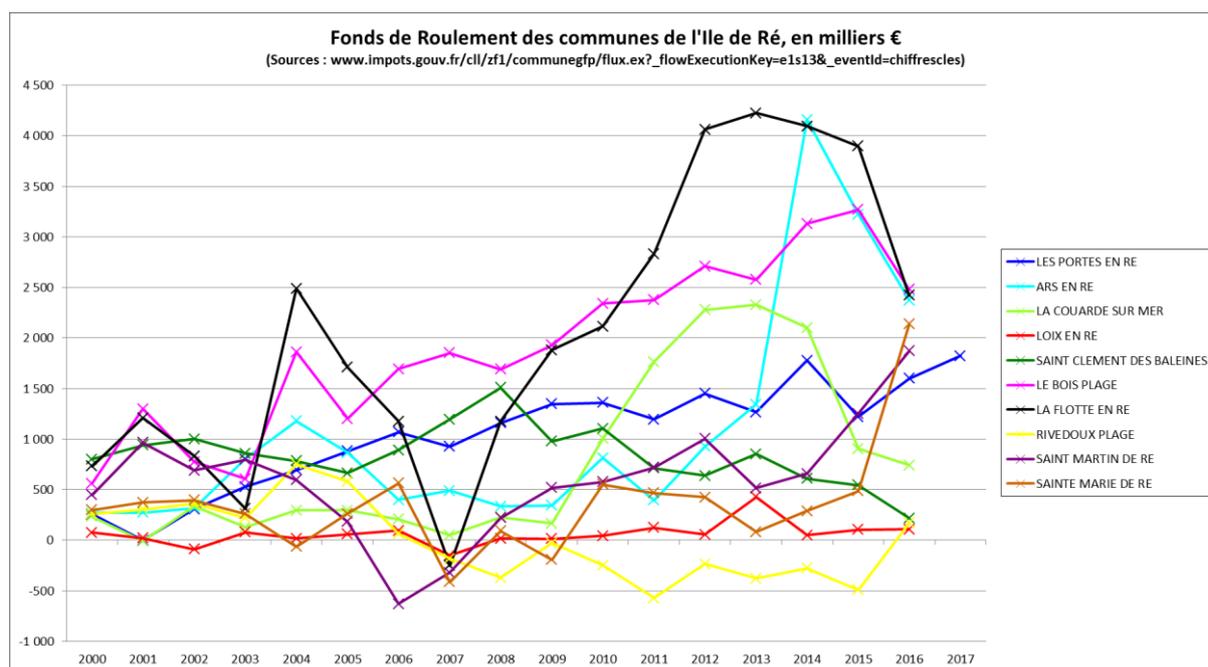
Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X.4.3 Fonds de roulement

Pour contourner cette difficulté et appréhender les excédents éventuellement accumulés par la commune, on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR).

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

On pourra trouver sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex) les Fonds de Roulement des dix communes de l'île de Ré pour les dix-sept dernières années.



On constatera que la commune des Portes-en-Ré a vu sur cette période son Fonds de Roulement croître régulièrement et atteindre à la fin de l'année 2017 un peu plus de 1,8 million d'euros.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2017 :

- 1 année environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2017),
- 1,3 année environ de recettes fiscales (base 2017),
- 1,9 année environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2017).

Le financement par emprunt bancaire de la plus grosse opération d'équipement budgétisée pour 2018 (opération n°6146 - Ilot des Châtaigniers 2 – 346 000 €) ayant été voté à la majorité, moins une voix, par le Conseil Municipal des Portes-en-Ré, nous pouvons reprendre ici un des commentaires publiés dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 de notre Association : « *Le recours à de nouveaux endettements est justifié (par l'équipe municipale) par le niveau, historiquement bas, des concours finançant des biens immobiliers. Nous aurions préféré constater la mise en place d'une politique de gestion globale de la trésorerie de la commune, tenant compte des excédents accumulés* ».

XI. CONCLUSION

Au vue de cette « radioscopie » de la commune des Portes-en-Ré, on peut dire que sa situation financière est plutôt saine, voir sous certains aspects confortable.

Il n'en demeure pas moins que l'équipe municipale devrait s'atteler à corriger les quelques points problématiques soulevés au long de cette étude, notamment pour avoir, à tout moment, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.

Elle pourra alors d'autant mieux, comme ses successeurs, s'attaquer aux défis majeur des années, voir des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'île de Ré (commerces, école...); faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment ; faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 27 juillet 2018.
Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.
Le Président.